

**LES GIACOMETTI
D'HUBERT DE GIVENCHY**

Paris, 6 mars 2017



CHRISTIE'S



LES GIACOMETTI D'HUBERT DE GIVENCHY

VENTE AUX ENCHÈRES

Lundi 6 mars 2017 à 18h
9, avenue Matignon, Paris 8^e

COMMISSAIRE-PRISEUR

François de Ricqlès

EXPOSITION PUBLIQUE

Mardi 28 février 2017	10h-18h
Mercredi 1 ^{er} mars 2017	10h-18h
Jeudi 2 mars 2017	10h-18h
Vendredi 3 mars 2017	10h-18h
Samedi 4 mars 2017	10h-18h
Dimanche 5 mars 2017	14h-18h

CODE ET NUMÉRO DE LA VENTE

Pour tous renseignements
ou ordres d'achats, veuillez rappeler
la référence **ASSOUAN-14610**

IMPORTANT

La vente est soumise aux conditions
générales imprimées en fin de catalogue. Il est
vivement conseillé aux acquéreurs potentiels
de prendre connaissance des informations
importantes, avis et lexique figurant également
en fin de catalogue.

Première de couverture : Lot 13

Participez à cette vente avec

CHRISTIE'S LIVE™

Cliqué, Adjugé ! Partout dans le monde.

Enregistrez-vous sur www.christies.com
jusqu'au 6 mars à 8h30



Consultez le catalogue et les résultats
de cette vente en temps réel
sur votre iPhone ou iPad

Consultez nos catalogues et laissez
des ordres d'achat sur christies.com

CHRISTIE'S

CHRISTIE'S FRANCE SNC
Agrément no. 2001/003

CONSEIL DE GÉRANCE

François de Ricqlès, Président,
Edouard Boccon-Gibod, Directeur Général
Stephen Brooks, Gérant
François Curiel, Gérant

CHAIRMAN'S OFFICE

Christie's France



FRANÇOIS DE RICQLÈS
Président
fdricqles@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 59



GÉRALDINE LENAIN
Directrice Séniор
glenain@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 72 52



ÉDOUARD BOCCON-GIBOD
Directeur Général
eboccon-gibod@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 64



PIERRE MARTIN-VIVIER
Directeur, Arts du 20^e siècle
pemvivier@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 27

SERVICES POUR CETTE VENTE, PARIS

ORDRES D'ACHAT
ET ENCHÈRES
TÉLÉPHONIQUES
ABSENTEE AND
TELEPHONE BIDS
Tél: +33 (0) 1 40 76 84 13
Fax: +33 (0) 1 40 76 85 51
christies.com

SERVICES À LA CLIENTÈLE
CLIENT SERVICES
clientservicesparis@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 85
Fax: +33 (0) 1 40 76 85 86

RELATIONS CLIENTS
CLIENT ADVISORY
Fleur de Nicolay
fdenicolay@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 52

RÉSULTATS DES VENTES
SALES RESULTS
Paris : +33 (0) 1 40 76 84 13
Londres : +44 (0) 20 7627 2707
New York : +1 212 452 4100
christies.com

ABONNEMENT
AUX CATALOGUES
CATALOGUE SUBSCRIPTION
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 85
Fax: +33 (0) 1 40 76 85 86
christies.com

SERVICES APRÈS-VENTE
POST-SALE SERVICES
Maximiliane Siegrist
Coordinatrice d'après-vente
Paiement, Transport et Retrait des lots
Payment, shipping and collections
Tél: +33 (0) 1 40 76 84 10
Fax: +33 (0) 1 40 76 84 47
postsaleParis@christies.com

INFORMATIONS POUR CETTE VENTE

Spécialistes



CHARLES CATOR
Deputy Chairman, Christie's EMERITUS
ccator@christies.com
Tél: +44 207 389 2355



LIONEL GOSSET
Directeur, Collections
lgosset@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 21



SONJA GANNE
Directrice Internationale, Design
sganne@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 21



PAULINE DE SMEDET
Directrice, Design
pdesmedt@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 83 54



FLAVIEN GAILLARD
Spécialiste, Design
fgaillard@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 84 43



EMMANUELLE KARSENTI
Spécialiste, Design
ekarsenti@christies.com
Tel: +33 (0) 1 40 76 83 90



ANIKA GUNTRUM
Directrice Internationale,
Art Impressionniste et Moderne
aguntrum@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 83 89



TUDOR DAVIES
Directeur,
Art Impressionniste et Moderne
tdavies@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 18



ISABELLE D'AMÉCOURT
Directrice,
Sculpture et Objets d'art européens
idamecourt@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 84 19

Coordinateurs



FRANÇOIS-PIERRE GROSSI-MERIC
Coordinateur de vente
fgrossi-meric@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 84 25



MATHILDE BENSARD
Coordinatrice de département
mbensard@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 83 93

Département International Design

INTERNATIONAL HEAD
Sonja Ganne
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 21

INTERNATIONAL
SPECIALIST
Simon Andrews
Tél: +44 (0) 20 7752 3380

EUROPEAN HEAD
Jeremy Morrison
Tél: +44 (0) 20 7752 3274

GLOBAL MANAGING
DIRECTOR
Paul Cutts
Tél: +44 207 389 2966

REGIONAL MANAGING
DIRECTOR
Nick Sims
Tél: +44 207 752 3003

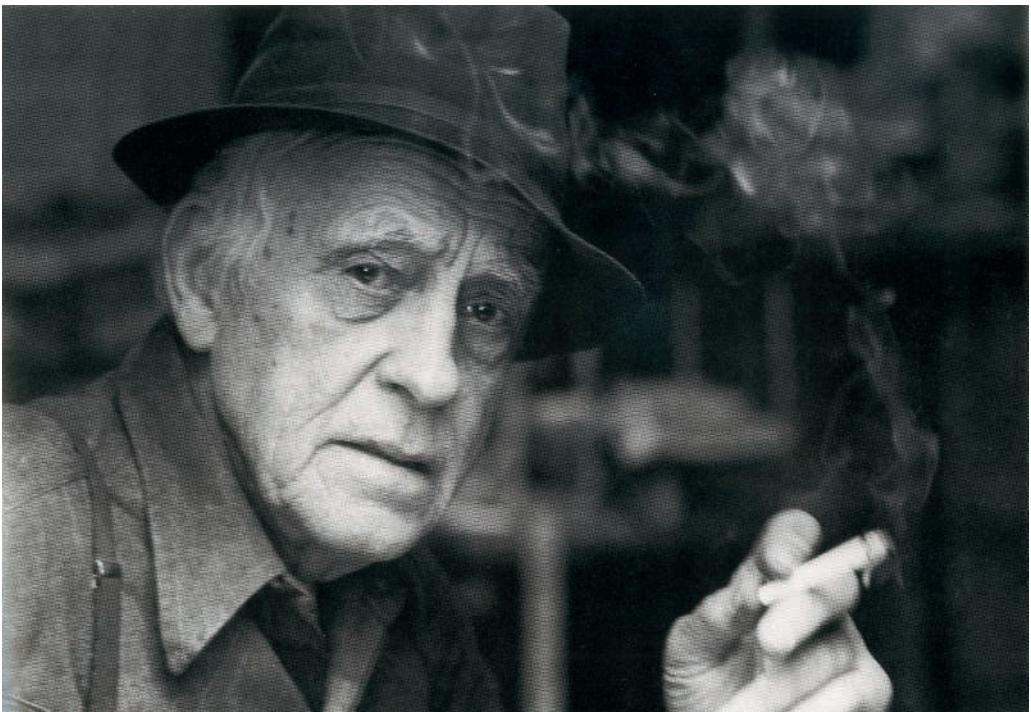
BUSINESS MANAGER,
PARIS
Virginie Barocas-Hagelauer
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 63

LONDON
Jeremy Morrison
Simon Andrews
Joy McCall
Raffaella Goffredi
Tél: +44 (0) 20 7752 3236

NEW YORK
Carina Villinger
Beth Vilinsky
Jeni Sandberg
Vanessa Booher
Tél: +1 212 636 2240

PARIS
Sonja Ganne
Pauline De Smedt
Emmanuelle Karsenti
Flavien Gaillard
Tél: +33 (0) 1 40 76 84 31





© Maeght Éditeur Paris

Portrait de Diego par Jean Vincent, 1984

“

Diego laisse, sous son dandysme secret, un exemple singulier d'indépendance généreuse et de sagesse amusée. Plus rare et peut-être plus précieux aujourd'hui que celui de l'artiste, il a forgé lentement, silencieusement, son destin d'artisan-poète unissant au souci de l'utile le charme et la fraîcheur du merveilleux.

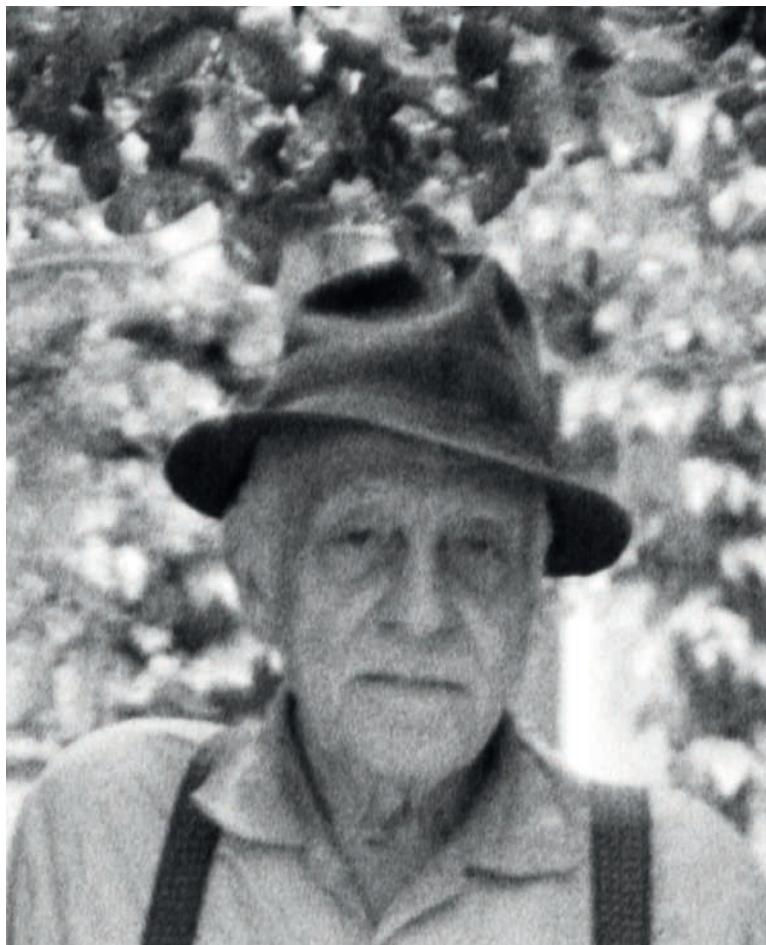
”

“

Diego was a unique specimen of noble independence and amused sagacity. Rarer and perhaps more precious, his destiny as a poet-craftsman was slowly, silently forged, uniting the care of the functional with the charm and freshness of the marvelous.

”

Jean Leymarie, décembre 1985.



© Victor Skrebneski

Diego photographié par Victor Skrebneski, 1984

Biographie

1902

Diego Giacometti naît dans le village de Borgonovo, près de Stampa, dans le canton suisse des Grisons. Son père Giovanni est un peintre reconnu. Il épouse Annetta Stampa et leur foyer donne naissance à quatre enfants : Alberto, Diego, Otilia et Bruno qui vivent une enfance heureuse et choyée.

1914

Alberto réalise son premier buste de Diego, à l'âge de treize ans.

1925

Diego, sur le conseil de sa mère qui s'inquiète de le voir mener une vie d'hédoniste, part à Paris rejoindre son frère Alberto, déjà installé depuis trois ans rue Froidevaux dans le 14^e arrondissement.

1927

Il s'installe avec Alberto dans leur nouvel atelier du 46 rue Hippolyte Maindron dans le 14^e arrondissement à Paris, qu'ils ne quitteront plus. Diego assiste son frère, monte les armatures de ses sculptures, réalise les moules en plâtre et assure les patines de ses bronzes. Il est aussi le modèle préféré de son frère et pose pour lui chaque matin.

1929

Les deux frères entament une collaboration avec Jean-Michel Frank, le décorateur parisien le plus en vue de l'époque, et réalisent pour lui un ensemble d'objets décoratifs : des lampadaires, des lampes de table, des vases, des chenets... Cette rencontre leur permet de côtoyer un cercle d'amateurs raffinés et des couturiers de renom qui deviendront plus tard leurs propres clients.

1940

Alberto quitte la France sous l'Occupation pour regagner la Suisse en 1941 et Diego, seul à Paris, garde et protège l'atelier de son frère. Il travaille chez différents fondeurs et commence à réaliser ses propres sculptures, dont le sujet de prédilection sont les animaux.

1945

Alberto revient à Paris et retrouve Diego. Ils reprennent leur duo habituel. Diego reçoit bientôt des commandes privées.

1966

Alberto succombe à ses problèmes cardiaques à Chur (Coire), en Suisse et est enterré dans son village natal. Diego désormais seul, s'adonne définitivement à ses créations personnelles et reçoit des commandes régulières.

1984

Le Musée Picasso prévu à Paris après la rénovation de l'Hôtel Salé, passe commande à Diego pour la réalisation de son mobilier.

1985

Diego est opéré avec succès de la cataracte à l'hôpital américain de Neuilly-sur-Seine mais est subitement emporté par une embolie, quelques semaines avant l'ouverture du Musée Picasso.

1902

Diego Giacometti was born in the village of Borgonovo, near Stampa, in the Swiss canton of Grisons. His father Giovanni was a well-known painter. He had married Annetta Stampa and the couple went on to have four children: Alberto, Diego, Otilia and Bruno, who would enjoy a happy and pampered childhood.

1914

Alberto made his first bust of Diego at the age of thirteen.

1925

Diego, on the advice of his mother who was concerned because she felt he was living a frivolous life, left for Paris to join his brother Alberto, who had already been living in Paris in Rue Froidevaux in the 14th arrondissement.

1927

He moved with Alberto to their new studio at 46 Rue Hippolyte Maindron in the 14th arrondissement in Paris, that they never left.

Diego assisted his brother, constructing the armatures for his sculptures, making the plaster moulds and patinating his bronzes. He was also his brother's preferred model and posed for him every morning.

1929

The two brothers began to work closely with Jean-Michel Frank, the most prominent Parisian decorator of the day, and made a set of decorative objects for him: floor lamps, table lamps, vases, firedogs, and so on. This encounter enabled them to mix with a sophisticated circle of well-known art lovers and couturiers, who would later become their own clients.

1940

Alberto left France under the Occupation to return to Switzerland in 1941 and Diego, alone in Paris, looked after and protected his brother's studio. He worked at different foundries and started to make his own sculptures, of which animals were the favourite subject.

1945

Alberto returned to Paris and found Diego again. They resumed their habitual duo but little by little Diego soon received private commissions to furnish apartments.

1966

Alberto succumbed to his heart problems in Chur (Coire), Switzerland and was buried in the village of his birth. Now alone, Diego finally focused entirely on his own work and received regular commissions.

1984

The planned Musée Picasso Paris after the renovation of the Hôtel Salé commissioned Diego to design its furnishings.

1985

Diego had a successful cataract operation at the American hospital in Neuilly-sur-Seine but died suddenly of an embolism, a few weeks before the opening of the Musée Picasso.

Soie et coton tressés : la précieuse amitié entre Hubert de Givenchy et Diego Giacometti.

Silk and cotton intertwined: the priceless friendship between Hubert de Givenchy and Diego Giacometti.

Les choix de M. Hubert de Givenchy, le plus exigeant des connoisseurs parisiens — président de Christie's France de 1997 à 2002 — reflètent une discréetion subtile autant que mesurée chez ce grand couturier qui prise depuis l'adolescence "L'Art poétique" de Verlaine, "sans rien qui pèse ou qui pose". Et à propos du sculpteur Diego Giacometti, aucune ronde-bosse au XX^e siècle, en plâtre ou en bronze, n'est, on en conviendra, aussi transparente et légère que les siennes, dont il commanda un corpus fort important jusqu'à la disparition de l'artiste en 1985.

Grand amateur-né, Hubert de Givenchy avait gardé de sa jeunesse le souvenir des premières œuvres qu'il avait vues de Diego chez Mme Elsa Schiaparelli, place Vendôme quand elle lui avait confié en 1950 la direction de ses ateliers comme premier modéliste — en particulier des coquilles en plâtre chaux à usage d'appliques lumineuses que l'artiste-meublier avait façonnées pour elle.

Dans les années 60, alors que sa propre maison était applaudie worldwide, Hubert de Givenchy fut séduit à Zürich par ses œuvres également signées "Diego", chez M. Gustave Zumsteg, à la tête du studio "Abraham", où il créait les soieries les plus raffinées destinées à la Haute Couture. Amateur raffiné, il avait ponctué sa collection de peintures modernes par divers accessoires dans le salon de réception de sa filature, mais aussi les cimaises de son fameux restaurant "Kronenhalle" — fréquenté dans la vieille ville par l'intelligentsia zurichoise qui admirait l'accrochage dans la salle à manger de nombreuses toiles de Bonnard, Matisse, Picasso, Miró, Chagall ou ... Alberto Giacometti.

Arbitre reconnu du goût français, Hubert de Givenchy, dans la ligne de son mentor Cristóbal Balenciaga puis de Christian Dior, souhaita, la quarantaine venue, s'entourer dans son premier havre de campagne sis aux Loges-en-Josas près de Versailles, de pièces d'une facture contemporaine neuve. Diego Giacometti, artiste-artisan hors-pair, s'imposa donc par son invention poétique comme par son tropisme silencieux — non sans appréhension de part et d'autre tant les deux hommes étaient différents. Ce montagnard laborieux au physique à la serpe, peu loquace et volontiers bourru, ne s'était-il pas interdit de jamais reprendre son patronyme

The choices made by Hubert de Givenchy, the most demanding connoisseur in Paris, Chairman of Christie's France from 1997 to 2002, reflect the subtle and restrained discretion of the great couturier who, since his teenage years, had relished the "Poetic art" of Verlaine "without anything in it which weighs or arrests".

Similarly, no 20th century plaster or bronze three-dimensional sculpture is as light and transparent as the work of the sculptor Diego Giacometti who produced for M. de Givenchy an important body of work until his death in 1985.

Since his youth, Hubert de Givenchy, a born art lover, had kept the memory of the first of Diego's works he had seen in Elsa Schiaparelli's Place Vendôme establishment when, in 1950, she entrusted him with managing her workshops as head designer — and remembered particularly the plaster shells designed as wall light fixtures which the artist-furniture maker had created for her.

During the 1960s, when his own house achieved worldwide fame, Hubert de Givenchy was charmed by the works also signed "Diego" in the Zurich textile company of Gustave Zumsteg, the head of the "Abraham" studio, producer of the finest silks for the world of Haute Couture. A refined enthusiast, Zumsteg had punctuated his collection of modern paintings with various accessories in the reception room of his spinning mill, while the picture rails of his famous "Kronenhalle" restaurant in the old town, the fashionable place to go to for the intelligentsia of Zurich, displayed many works by Bonnard, Matisse, Picasso, Miró, Chagall and ... Alberto Giacometti.

As an acknowledged arbiter of French taste, following in the wake of his mentor Cristóbal Balenciaga before Christian Dior, at the age of 40 Hubert de Givenchy wanted to surround himself with newly created exclusive pieces in his first country retreat at Loges-en-Josas near Versailles. The work of Diego Giacometti, the unparalleled artist-artisan, thus proved essential for both his poetic inventiveness and his strong but silent appeal — with some apprehension on both sides, so different were the two men concerned. After all, this hard-working, rough-hewn mountain dweller, a man



familial qui auréolait déjà dans sa famille trois des plus illustres artistes suisses, son père Giovanni Giacometti et son cousin Augusto avant naturellement son propre frère aîné, Alberto, au rayonnement international ?

Ainsi la rencontre entre le plus affable des couturiers empreint d'admiration et le plus flegmatique des modeleurs s'avéra-t-elle, après une brève mise au diapason, singulièrement fructueuse. Leurs entretiens avaient lieu dans le modeste atelier du 46 rue Hippolyte Maindron, derrière Montparnasse, où Diego, assombri par la disparition de son frère en janvier 1966, recevait sans façon son client, attentif à ses désirs de rêveries.

Pour sa première commande, M. de Givenchy lui proposa de décliner son vocabulaire des formes. Il s'agit en premier lieu de borner son potager de campagne récemment planté selon les suggestions de sa chère amie Bunny Mellon — Mrs Paul Mellon, jardinière émérite s'il en fut, avait dès 1960 redessiné, pour les Kennedy à Washington, la roseraie de la Maison blanche, et remanié, pour Gérald et Florence Van der Kemp à Versailles, le Potager du Roy. Diego Giacometti lui façonna une robuste paire d'arbres de vie, deux repaires stylisés branchus en vis-à-vis dont la ramée en bas-relief abrite un merle gourmand piqueur de fruits. La fantaisie d'une iconographie rustique ne pouvait mieux séduire notre amateur de jardins. Pour ce lieu, Diego créa aussi une exceptionnelle table aux cerfs d'admirables proportions élongées à l'italienne.

Fin des années 60, M. de Givenchy quitte son ermitage des Yvelines pour une propriété autrement plus majestueuse, chargée d'histoire, le château du Jonchet en Eure-et-Loir, initialement restaurée par l'architecte Fernand Pouillon. Trop dépouillée, il faut la réinventer, la meubler sans ostentation mais avec éclat. Diego s'inspire alors d'une iconographie archéologique qui le passionne : au premier chef, le mobilier égyptien antique, aperçu brièvement lors de son escapade au Caire en 1923 à l'âge de vingt ans, mais surtout réapproprié avec attention lors de l'exposition "Toutankhamon et son temps" qui fut un triomphe à Paris au Petit Palais en 1967 — sans oublier une influence claire reçue au Louvre dès 1955 lors de "L'Art et la civilisation étrusque" — et qui fut en son temps pour le monde de l'art une révélation absolue par son

of few words and deliberately gruff, had decided never again to use the surname which, in his family, already haloed three of Switzerland's most famous artists, his father Giovanni Giacometti and his own cousin Augusto, and then, of course, his own internationally feted older brother Alberto.

However, after a brief diapason, the meeting between the most affable of couturiers, filled with admiration, and the most phlegmatic of sculptors, proved surprisingly fruitful. Their conversations usually took place in the modest studio at 46 Rue Hippolyte Maindron, beyond Montparnasse, where Diego, overwhelmed by the death of his brother in 1966, welcomed his customer in all simplicity, hoping to be able to fulfil his dreams.

For his first order, Givenchy asked Diego to present his vocabulary of forms, his first intention being to create a border for his country vegetable garden recently planted according to the suggestions of his dear friend Bunny Mellon. In the 1960s, Mrs Paul Mellon, gardener emeritus so to speak, had already redesigned the White House rose garden for the Kennedys and rearranged the Potager du Roy [King's vegetable garden] at Versailles for Gérald and Florence Van der Kemp

Diego Giacometti made a sturdy pair of trees of life, two stylised, branched and spiralling warrens whose bas-relief foliage shelters a greedy blackbird pecking at fruit. The garden-loving Givenchy could not have been more delighted by the fantasy of its rustic iconography. For this same place, Diego also created an exceptional table depicting stags of admirable proportions, elongated in the Italian style.

In the late 1960s, Givenchy left his retreat in Yvelines for an otherwise more majestic and historic property, the Manoir du Jonchet in Eure-et-Loir, initially restored by the architect Fernand Pouillon. Much of its contents had been removed and it had to be reinvented, furnished without ostentation but with style. Diego was then inspired by an archaeological iconography which fascinated him: the ancient Egyptian furniture he had briefly glimpsed on his jaunt to Cairo in 1923 at the age of 20, but mainly attentively re-appropriated the triumphant exhibition "Tutankhamen and his times" at the Petit Palais, Paris, in 1967 — and not forgetting the obvious influence he had received from the Louvre exhibition "Etruscan Art and Civilisation" in 1955 —



analyse aux accents malruciens. Au fil des saisons et de deux décennies entre 1965 et 1985, le couturier multiplia les visites et les commandes auprès de son ami Diego. Il put ainsi réunir en une vingtaine d'années ce qui forme aujourd'hui l'une des plus importantes collections de ses modèles dédiés — discutés mezzo voce entre un commanditaire éclairé et un sculpteur fécond.

Ainsi, après accord tacite sur une maquette au vingtième en plâtre, deux imposantes tables octogonales d'apparat, dont les pieds réunis en faisceaux s'ornent en appliquéd de longues silhouettes masculines et féminines, arrivèrent bientôt dans le grand salon et la bibliothèque du château. En faire-valoir, Diego disposa une suite de sièges curules à l'antique. Suivirent nombre de tables basses aux variations choisies, spécialement illustrées des silhouettes des chiens de race du maître, Bucky une exquise levrette blanche, ou tel puissant retriever du labrador. Last but not least, sonne en point d'orgue de la collection Givenchy une précieuse lanterne en plâtre patinée blanc d'une délicatesse de bure, qui prélude, tout en transparence, à son œuvre ultime : celle, plus monumentale, spécialement étudiée pour le grand escalier de l'Hôtel Salé — musée national Picasso.

Cette complicité sans égale entre Hubert de Givenchy et Diego Giacometti fut bien le ferment créatif de cette collection exceptionnelle à l'aune de leur amitié sans prix.

Daniel Marchesseau, auteur de la monographie consacrée à *Diego Giacometti* (Paris, Hermann, 1986, rééd. 2005 et New York, Abrams, 1986)

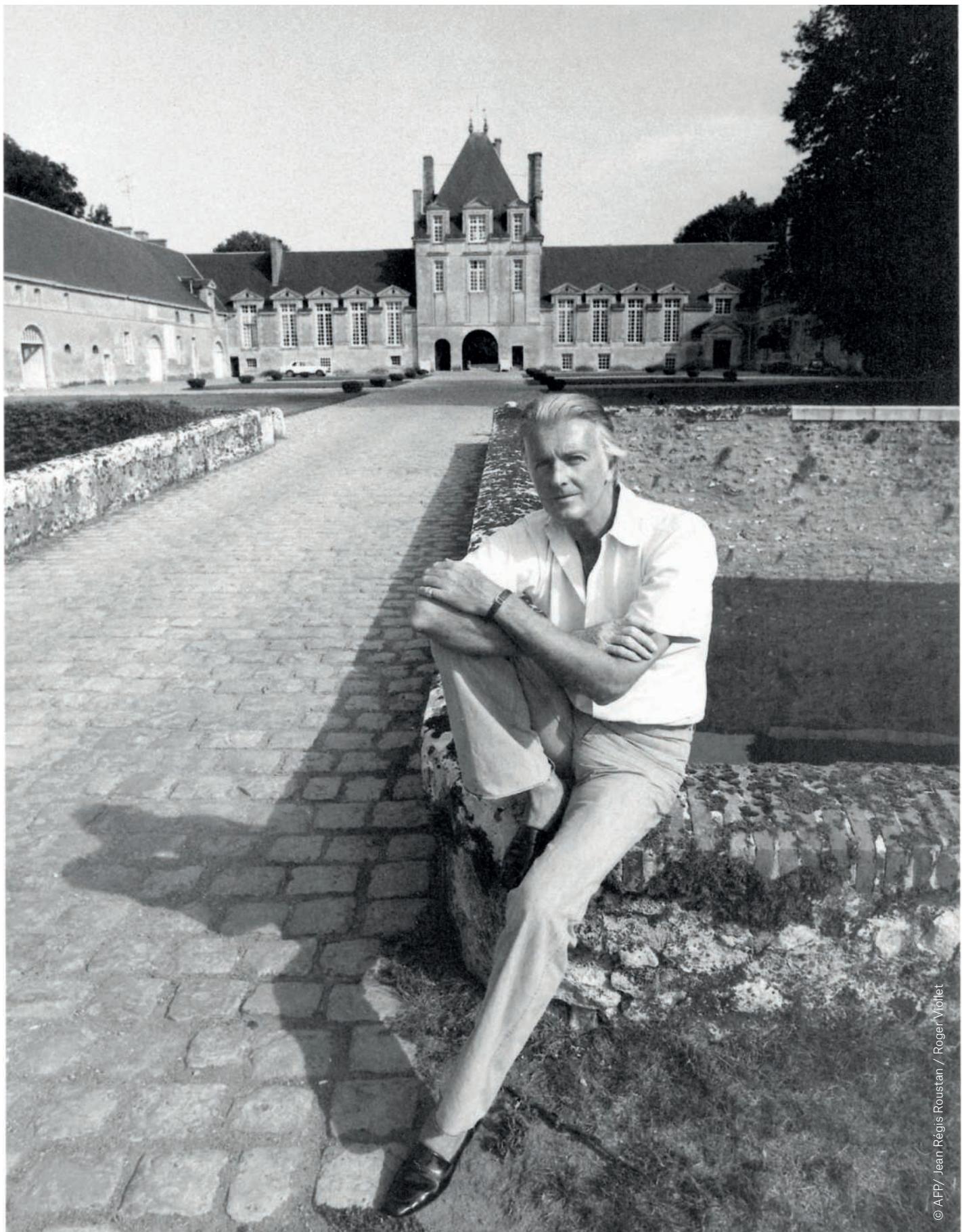
an absolute revelation for the art world at the time thanks to its analysis based on the philosophy of André Malraux.

As the seasons went by and two decades passed between 1965 and 1985, the couturier's visits to his friend Diego and the orders he entrusted to him steadily increased. In some twenty years, Givenchy thus succeeded in acquiring what today forms one of the most important collections of Diego's dedicated works — discussed mezzo voce between an enlightened client and a productive sculptor.

Thus, after Givenchy and Diego had tacitly agreed to a plaster model reduced to a twentieth of its true scale, two impressive octagonal ceremonial tables, whose feet joined in clusters are decorated with long, appliquéd masculine silhouettes, were soon delivered to the château's grand drawing room and library. As a pattern, Diego had a suite of curule chairs in the ancient Roman style. This was followed by several low tables of selected varieties, specially illustrated with the silhouettes of the master's pedigree dogs, Bucky, an exquisite white whippet, or a doughty Labrador retriever. Last but not least, the top note of Givenchy's collection is a precious lantern in plaster, as delicate as an engraving, quite clearly a prelude to his last and most monumental work, specially created for the grand staircase of the Hôtel Salé, renovated in the Marais to become the National Picasso Museum.

The unparalleled complicity between Hubert de Givenchy and Diego Giacometti was indeed the creative leaven of this exceptional collection born of their priceless friendship.

Daniel Marchesseau, author of the monograph devoted to *Diego Giacometti* (Paris, Hermann, 1986, re-published 2005, and New York, Abrams, 1986).



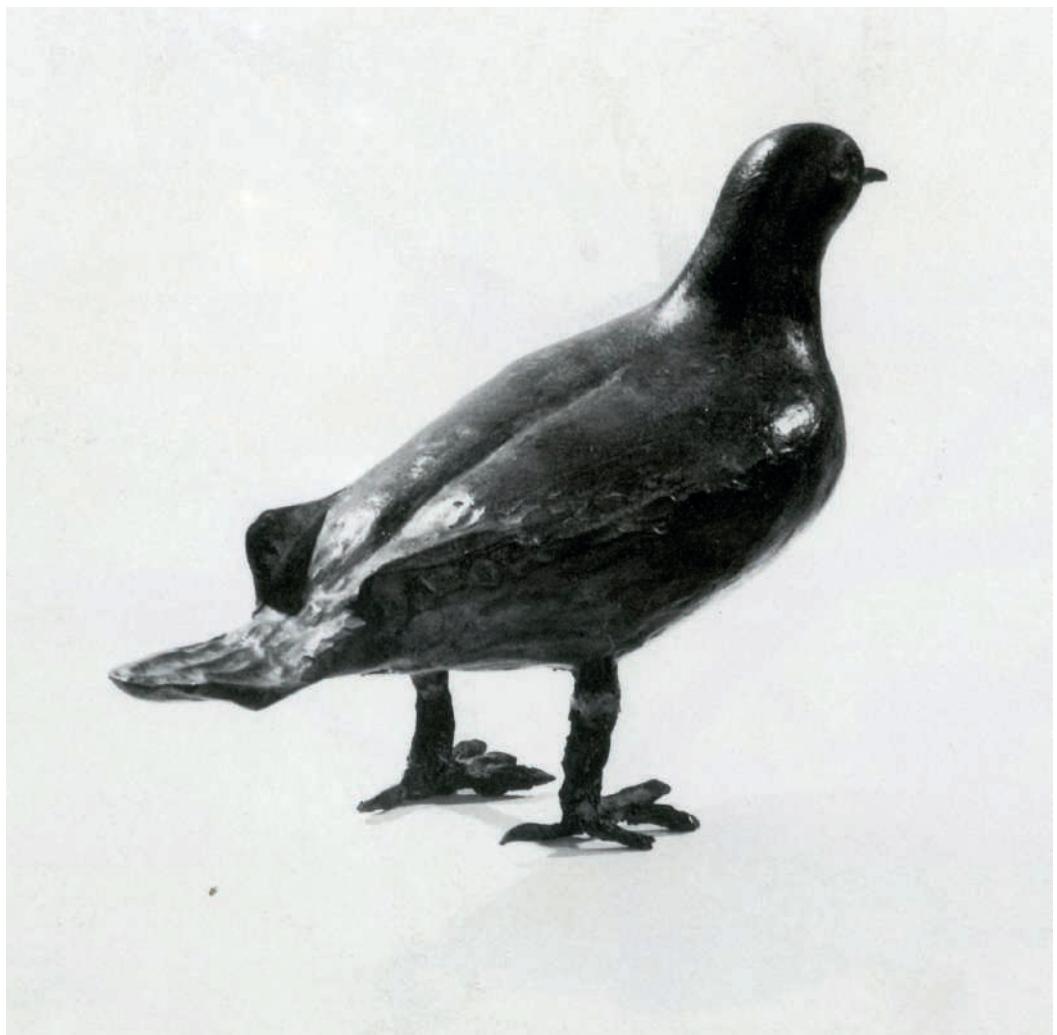
Hubert de Givenchy devant le manoir du Jonchet, 1965



Jardins du manoir du Jonchet



Trophées du Pavillon central, Le Jonchet



© Daniel Frasnay, Éditions Eolia



Tourterelle dans les jardins du Jonchet

**λ DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

TOURTERELLE, VERS 1975

Bronze patiné | patinated bronze

H 15 x L 23,5 x P 8,5 cm | 5⅓ x 9⅓ x 3⅓ in

€20,000-30,000

\$22,000-32,000

£18,000-26,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, offerte par l'artiste vers 1975.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour notre exemplaire :

F. Francisci, *Diego Giacometti, catalogue de l'oeuvre*, éditions Eolia, Paris, 1986, vol. I, p. 98D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 133

Monsieur de Givenchy reçoit deux tourterelles en cadeau de Diego Giacometti, et en offre une à un ami. La seconde, qu'il conserve, est celle que nous présentons ici.

Monsieur de Givenchy was given two doves as gifts from Diego Giacometti, one of which he gave to a friend. The second, which he kept, is the one that we present here.







Table aux oiseaux et coupelle au bord de la piscine du Jonchet



2



■ **DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

TABLE AUX DEUX OISEAUX ET COUPELLE, VERS 1978

Bronze patiné et ardoise | patinated bronze and slate
H 72 x L 116 x P 76 cm | 28⅓ x 45⅓ x 29⅓ in

€250,000-400,000

\$270,000-430,000

£220,000-350,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandée à l'artiste vers 1978.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour notre exemplaire :

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 133





3



■ **DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

TABLE, VERS 1978

Bronze patiné et ardoise | patinated bronze and slate
H 54,5 x L 61 x P 38,5 cm | 21½ x 24 x 15⅛ in

€150,000-200,000

\$170,000-210,000

£140,000-170,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandée à l'artiste vers 1978.



Table au bord de la piscine du Jonchet



© Droits réservés

Mrs Paul Mellon et Hubert de Givenchy, 1986

Diego Giacometti, Hubert de Givenchy et Bunny Mellon : une histoire d'amitié

C'est à travers Hubert de Givenchy que Mrs Paul Mellon découvre le travail de Diego Giacometti. Et quoi de plus naturel que deux personnalités aux affinités si proches tombent amoureuses du même artiste.

Rachel Lambert "Bunny" Mellon, héritière de la fortune américaine de la marque *Listerine* et des rasoirs *Gillette*, forme avec son époux le philanthrope Paul Mellon, fils du fondateur de la *Bank of New York Mellon*, un couple passionné d'art, grands mécènes et collectionneurs. Bunny est également une paysagiste de renom, ayant notamment réalisé le *Rose Garden* et le *Jacqueline Kennedy Garden* de la Maison Blanche à Washington en 1961. Plus tard elle dessinera aussi les somptueux jardins du manoir du Jonchet pour Monsieur de Givenchy.

Leurs chemins se croisent pour la première fois en 1968 : Cristóbal Balenciaga vient d'annoncer sa retraite et présente Mrs Paul Mellon, l'une de ses plus fidèles clientes, à Monsieur de Givenchy, dans son atelier de l'avenue George V.

« Certainement jamais Madame Mellon ne me demandera de l'habiller » croit-il alors. Mais Madame Mellon tombe sous le charme des dessins de sa nouvelle collection et ne tardera pas à se fournir exclusivement chez Givenchy.

Cette rencontre marque le départ d'une grande complicité entre les Mellon, Hubert de Givenchy et Philippe Venet, cimentée par leur passion commune pour les arts et l'histoire du goût. Le couturier installera même une chambre pour Madame Mellon dans son manoir du Jonchet, afin de l'accueillir à l'occasion de ses nombreux voyages en France, pays qu'elle affectionne tout particulièrement.

Ainsi Bunny Mellon rencontre Diego Giacometti. Elle succombe immédiatement au charme de l'artiste, à la poésie de ses créations si personnelles et devient à son tour l'une de ses plus fidèles clientes et amies. De nombreuses commandes illustrent les liens qui uniront ces trois créateurs, chacun artiste à sa manière.



© Martine Franck

Diego par Martine Franck, 1985.



© Horst / Vogue © Condé Nast

Bunny Mellon à Oak Springs, Virginie, 1965.

Diego Giacometti, Hubert de Givenchy and Bunny Mellon : an immediate friendship

It was through Hubert de Givenchy that Mrs Mellon discovered the work of Diego Giacometti. What could be more natural than that two people with such similar affinities should fall in love with the same artist?

Rachel Lambert "Bunny" Mellon, heir to the American Listerine brand and Gillette razor fortunes, with her husband, the philanthropist Paul Mellon, son of the founder of the Bank of New York Mellon, were a couple passionate about the arts, great benefactors and collectors. Bunny was also a renowned garden designer, having designed and planted the Rose Garden and the Jacqueline Kennedy Garden of the White House in Washington in 1961. She would later design the splendid gardens of the Manoir du Jonchet for Monsieur de Givenchy.

Their paths crossed for the first time in 1968: Cristóbal Balenciaga had just announced his retirement and presented Mrs Mellon, one of his most loyal clients, to Monsieur de Givenchy, at his studio in Avenue George V.

"Mrs Mellon will certainly never ask me to dress her" he thought at the time. But Mrs Mellon succumbed to the charm of the designs for his new collection and it was not long before she purchased exclusively from Givenchy.

This meeting would mark the beginning of a strong bond between the Mellons, Hubert de Givenchy and Philippe Venet, cemented by their shared passion for the arts and love of good taste. The couturier went so far as to provide a bedroom for Mme Mellon in his manoir du Jonchet where she could stay during her many visits to France, a country particularly close to her heart.

Thus Bunny Mellon soon met Diego Giacometti. She immediately succumbed to the poetry of his work and became in turn one of his most loyal customers and friends. Numerous commissions attest to the link that united these three creators, each one artist in his own way.



■ **DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

PAIRE D'ARBRES DE VIE OU ARBRES À L'OISEAU ET À L'ESCARGOT,
VERS 1968

Bronze patiné | patinated bronze

H 82 x L 68 x P 18 cm (chacun) | 32½ x 26¾ x 7⅛ in (each) (2)

€300,000-500,000

\$330,000-540,000

£270,000-430,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandés à l'artiste vers 1968.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour nos exemplaires :

F. Francisci, *Diego Giacometti*, catalogue de l'oeuvre, éditions Eolia, Paris, 1986, vol. I, p. 4-5 et p. 51

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 128

Cette paire d'Arbres de vie est la toute première commande issue de la grande amitié qui va lier durant près de vingt ans Hubert de Givenchy, Bunny Mellon et Diego Giacometti. Elle a été réalisée pour le jardin potager dessiné par Bunny Mellon pour la première maison de campagne d'Hubert de Givenchy à Loges-en-Josas, dans les Yvelines, où chaque arbre était présenté sur un socle d'un mètre cinquante de haut, de part et d'autre de l'entrée.

This pair of Trees of Life was the very first commission that came out of the great friendship that bound Hubert de Givenchy, Bunny Mellon and Diego Giacometti for almost twenty years. It was made for the kitchen garden designed by Bunny Mellon for Hubert de Givenchy's first country house at Loges-en-Josas, in the Yvelines, where each tree was displayed on a plinth one and half metres high, on either side of the entrance.









Paire d'Arbres de vie dans l'entrée sous voûte du manoir du Jonchet

**λ DIEGO GIACOMETTI 1902-1985***MILL REEF, SECONDE VERSION, 1973*

Bronze patiné | patinated bronze

H 11,5 x L 13 x P 7,5 cm | 4½ x 5⅓ x 3 in

Signé *Diego* et titré *MILL REEF 3 octobre 1971* dans un cartouche
sur la terrasse

€60,000-80,000

\$65,000-86,000

£53,000-70,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandé à l'artiste en 1973.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour notre exemplaire :

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 122-123

Paul et Bunny Mellon sont les propriétaires d'un cheval exceptionnel, Mill Reef (1968-1986), qui a gagné douze des quatorze courses auxquelles il a participé et fini second dans les deux autres. En 1971, il remporte le *Prix de l'Arc de Triomphe* et est élu *Cheval Européen de l'année*. Il sera l'un des purs-sangs les plus prestigieux de son époque. "Pour eux, j'avais demandé à Diego de faire une sculpture de leur cheval Mill Reef, afin de la leur offrir si celui-ci gagnait le *Prix de l'Arc de Triomphe*. Il est sorti vainqueur en 1971." se souvient Hubert de Givenchy, (*Le Figaro*, 7 janvier 2017) Bunny Mellon conservera cette effigie tout au long de sa vie, placée sur la cheminée du salon de sa propriété d'Upperville, en Virginie. En 1973, Diego crée une seconde version de Mill Reef, avec la queue moins pointue et une terrasse légèrement plus épaisse, celle que nous présentons ici, que Monsieur de Givenchy commandera en souvenir de ce merveilleux cheval et de ce grand prix inoubliable.

Paul and Bunny Mellon owned an exceptional horse, Mill Reef (1968-1986), which won twelve of the fourteen races it entered and finished second in the other two. In 1971 it won the *Prix de l'Arc de Triomphe* and was voted *European Horse of the Year*. It was one of the most prestigious thoroughbreds of its times. "I had asked Diego to make a sculpture of their horse Mill Reef [sic], to offer them if it won the *Prix de l'Arc de Triomphe*. It was the winner in 1971." recalls Hubert de Givenchy, (*Le Figaro*, 7 January 2017) Bunny Mellon would keep this sculpture throughout her life, placed on the fireplace of the lounge of her property in Upperville, Virginia. In 1973, Diego created a second version of Mill Reef, with a less pointed tail and a slightly thicker plinth, which we present here, commissioned by Monsieur de Givenchy in memory of this wonderful horse and unforgettable race.





Mill Reef, première version, 1971



Paul et Rachel Mellon avec leur cheval *Mill Reef* à Rokeby Farm, Virginie, 1971

© Sipa





Détail de la grande table console aux cerfs dans la salle de projection du Jonchet

**DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

GRANDE TABLE CONSOLE AUX CERFS, VERS 1968

Bronze patiné et chêne | patinated bronze and oak
H 85 x L 230 x P 70 cm | 33½ x 90½ x 27½ in

€400,000-600,000

\$430,000-640,000

£350,000-520,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandée à l'artiste vers 1968.

Cette table, probablement pièce unique, est le tout premier meuble que Monsieur de Givenchy commande à Diego Giacometti, pour sa maison à Loges-en-Josas. Le motif décoratif sera le cerf, emblème de Saint Hubert. Diego utilise alors, pour sa maquette en plâtre, des brindilles pour façonner les bois. C'est la première fois qu'il représente ce motif.

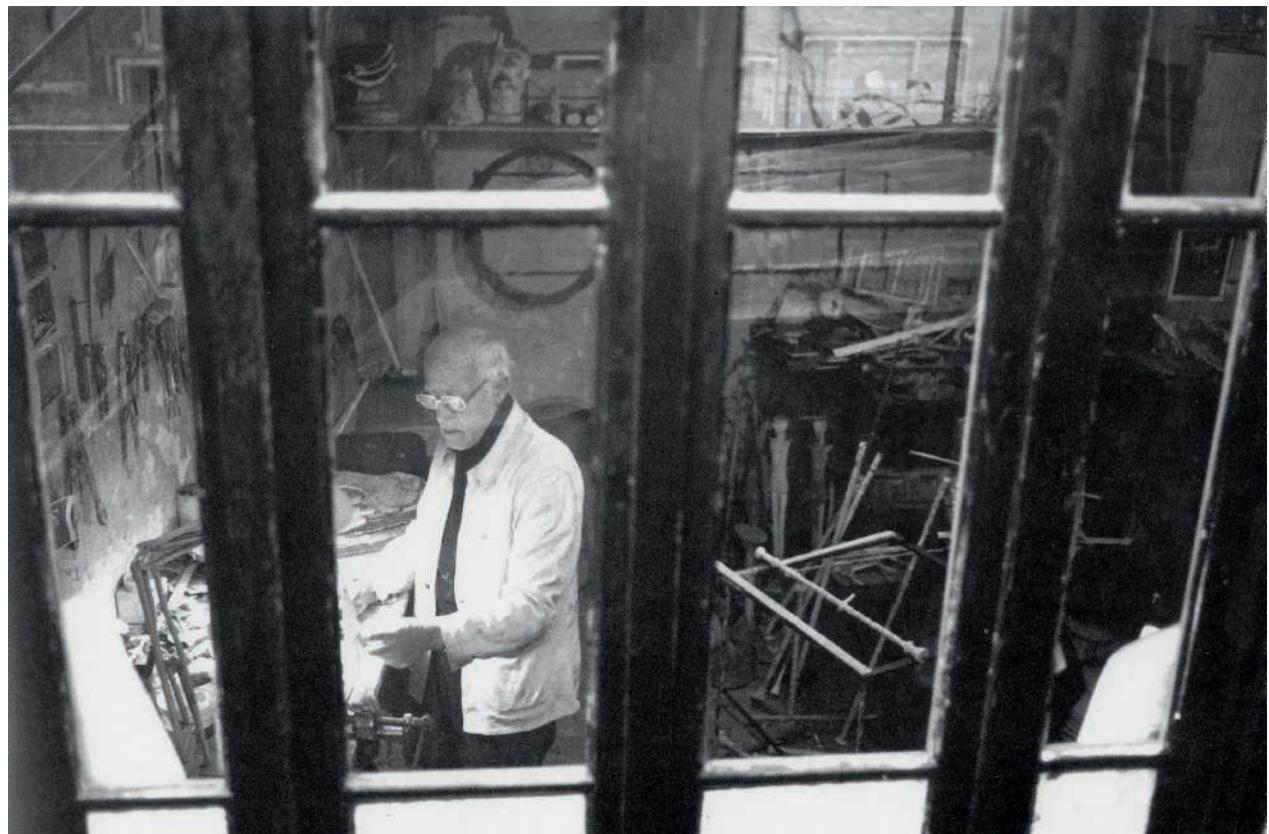
This table, probably a one-off piece, is the very first piece of furniture that Monsieur de Givenchy commissioned from Diego Giacometti, for his country house in Loges-en-Josas. The decorative motif would be the stag, symbol of Saint Hubert. For his plaster model, Diego used twigs to make the antlers. This was the first time that he depicted this motif.







Maquette en plâtre de la table octogonale aux caryatides et atlantes, vers 1983



Diego travaillant à la table aux caryatides et atlantes dans son atelier, rue Hypolite Maindron, Paris, 1983

© Maeght Éditeur Paris



© Droits réservés

Table rectangulaire aux caryatiques et atlantes dans le salon d'Henri Samuel,
rue du Faubourg Saint Honoré, Paris, vers 1976



© Droits réservés

Détail





**DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

GRANDE TABLE OCTOGONALE AUX CARYATIDES ET ATLANTES,
VERS 1983

Bronze patiné et pin naturel | patinated bronze and pinewood

H 81,5 x D 190,5 cm | 32 1/4 x 75 in

Signée *DIEGO* et monogrammée *DG* sur une traverse de l'entretoise

€800,000-1,200,000

\$860,000-1,300,000

£700,000-1,000,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandée à l'artiste vers 1983.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour notre exemplaire :

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 136-137

Le modèle de la table aux caryatides et atlantes est créé vers 1976 pour le décorateur Henri Samuel. Diego le conçoit alors pour une table rectangulaire, un oiseau prenant son envol sur les barres d'entretoise, le plateau épais en merisier.

La version octogonale que nous présentons ici est exceptionnelle. A ce jour on ne connaît qu'un seul autre exemplaire passé sur le marché, le 15 novembre 2016 à New York, provenant de la succession Francisco (Baby) Matarazzo Pignatari, playboy héritier des grands industriels brésiliens Matarazzo ayant fait fortune dans la métallurgie et le cuivre. Hubert de Givenchy, trouvant cette forme à pans coupés parfaitement adaptée pour être placée dans un angle de pièce, en passe successivement commande de trois exemplaires à Diego Giacometti : une légèrement plus petite avec un plateau teinté vert céladon (lot 16), et deux autres identiques, (lots 7 et 11) de plus grand diamètre, pouvant former une paire, dont celle que nous présentons ici.

The design of the table with caryatids and atlantes was created circa 1976 for the decorator Henri Samuel. Diego then conceived it for a rectangular table, a bird taking flight over the crosspiece bars, with a thick cherry wood top.

The octagonal version we are presenting here is exceptional. At present we know of only one other example that has come on to the market, on 15 November 2016 in New York, from the estate of Francisco (Baby) Matarazzo Pignatari, playboy and heir to the great Brazilian family Matarazzo, who made their fortune in metal and copper industries. Hubert de Givenchy, finding this form suited perfectly placed in a corner of a room, commissioned three of them from the artist: one slightly smaller with a top tinted celadon green (lot 16), and two others identical but of a bigger diameter (lots 7 and 11), including the one we are presenting here.









Grande table octogonale aux caryatides et atlantes dans l'atelier de Philippe Venet au Jonchet



Tombes des chiens au Jonchet



Chiens, épreuves en bronze à patine dorée, 1965

© Galerie l'Arc en Seine

**DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

PAIRE DE TABLES BASSES AUX LABRADORS, VERS 1975

Bronze patiné et verre | patinated bronze and glass
H 48,5 x C 81,5 cm (chacune) | 19½ x 32½ in (each)

€400,000-600,000

\$430,000-640,000

£350,000-520,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandées à l'artiste vers 1975.

Diego crée le modèle des deux chiens représentés sur ces tables d'après la photographie d'Assouan, le premier labrador de Monsieur de Givenchy. Il les représentera parfois isolément, notamment pour les placer sur une pierre tombale (voir illustration page 46), parfois réunis en groupe, ou seuls, sur une terrasse, avec une coupelle.

Diego created the model of the two dogs portrayed on these tables after a photograph of Assouan, the first labrador of Monsieur de Givenchy. He would portray them sometimes on their own, especially to commemorate their surrogate on its tomb (see ill. p.46), sometimes together as a group or even separately, on a plinth with a bowl.











9



Paire de photophores dans l'entrée du Jonchet

■ **DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

PAIRE DE PHOTOPHORES AUX ANNEAUX, VERS 1970

Bronze patiné et verre | patinated bronze and glass
H 52,5 x D 18,5 cm (chacun) ; chaque base : H 17 x C 11 cm
20½ x 7¼ in (each) ; each base : 6¾ x 4¾ in

€80,000-120,000

\$86,000-130,000
£70,000-100,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandés à l'artiste vers 1970.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour nos exemplaires :

F. Francisci, *Diego Giacometti, catalogue de l'oeuvre*, éditions Eolia, Paris, 1986, vol. I, p. 29
C. Boutonnet et R. Ortiz, *Diego Giacometti, les éditions de l'amateur*, Paris, 2003, catalogue d'exposition, p. 88 pour le même modèle





Détail

© Daniel Frasnay, Éditions Eolia



Photophore au cerf dans le salon bibliothèque du Jonchet, vers 1983

**λ DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

PAIRE DE PHOTOPHORES AU CERF, VERS 1970

Bronze patiné et verre | patinated bronze and glass

H 40 x L 16,5 x P 24 cm (chacun); chaque base : H 21 x L 17 x P 21 cm
15⅞ x 6½ x 9½ in (each); each base : 8¼ x 6⅝ x 8¼ in

(2)

€100,000-150,000

\$110,000-160,000

£87,000-130,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandés à l'artiste vers 1970.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour nos exemplaires :

F. Francisci, *Diego Giacometti, catalogue de l'oeuvre*, éditions Eolia, Paris, 1986, vol. I, p. 108-109D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 52 et p. 136









© Hermann

Grande table octogonale aux caryatides et atlantes dans le salon bibliothèque du Jonchet, vers 1983



Figures de caryatide et atlante dans l'atelier de Diego, vers 1983

**DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

GRANDE TABLE OCTOGONALE AUX CARYATIDES ET
ATLANTES, VERS 1983

Bronze patiné et placage de chêne teinté | patinated bronze
and stained oak veneer

H 82 x D 190,5 cm | 32½ x 75 in

Signée *DIEGO* et monogrammée *DG* sur une traverse de
l'entretoise

€800,000-1,200,000

\$860,000-1,300,000

£700,000-1,000,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandée à l'artiste vers
1983.

BIBLIOGRAPHIE:

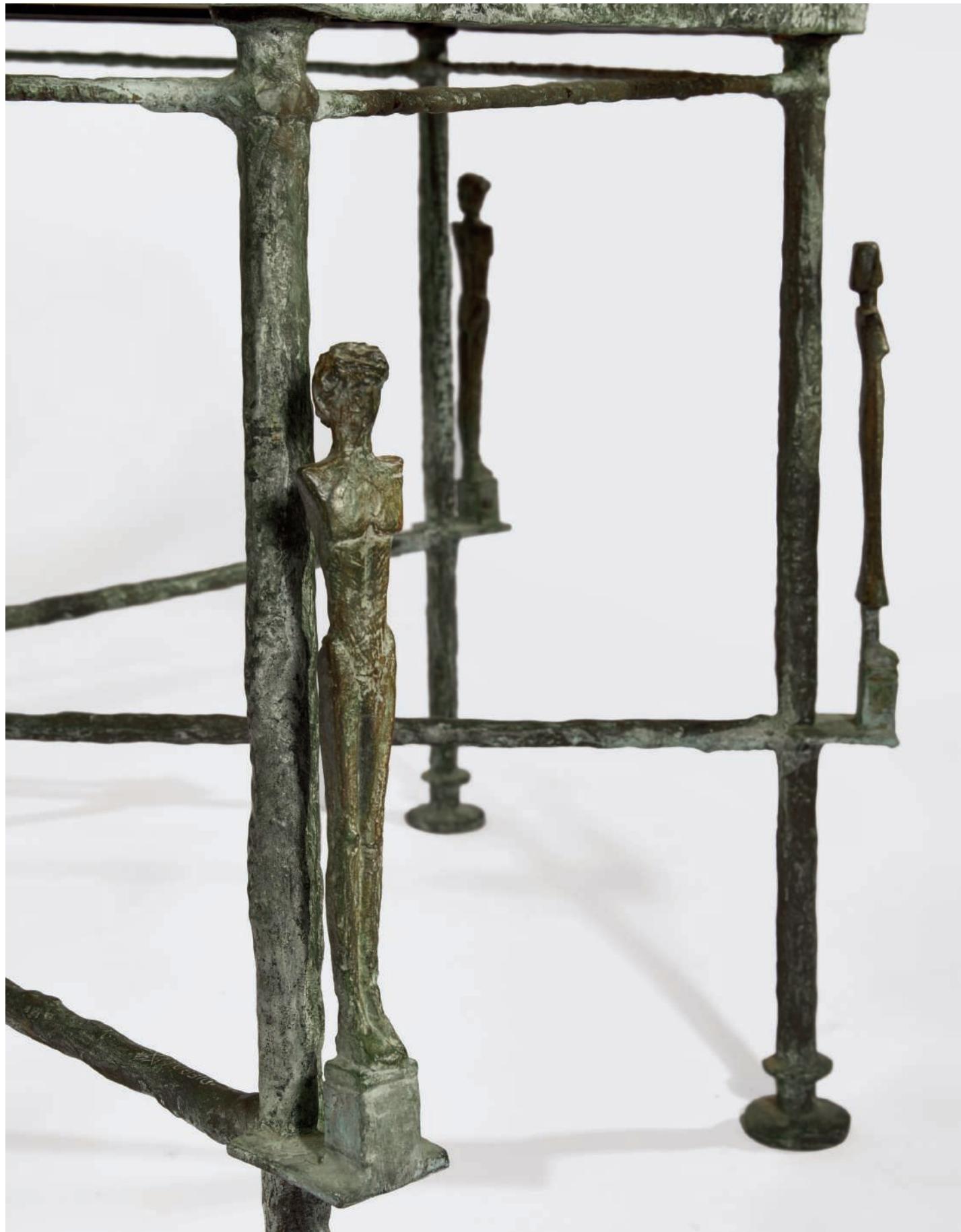
Pour notre exemplaire :

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005,
p. 136-137











Grande table octogonale aux caryatides et atlantes dans le salon bibliothèque du Jonchet





© Hermann

Tabouret en x, première version, vers 1960



© Hermann

Table présentant le même piétement que le tabouret en x, deuxième version, vers 1960



© Martine Franck

Tabouret en x, troisième version, élément en plâtre dans l'atelier de Diego



© Daniel Farsnay, Editions Edolia

Tabouret en x, troisième version, vers 1965



12

■ **DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

ENSEMBLE DE QUATRE TABOURETS EN X, TROISIÈME VERSION,
VERS 1983

Bronze patiné et cuir | patinated bronze and leather
H 46 x L 47 x P 40 cm (chacun) | 18½ x 18½ x 15¾ in (each)

(4)

€300,000-500,000

\$330,000-540,000

£270,000-430,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandés à l'artiste vers 1983.

BIBLIOGRAPHIE:

F. Baudot, *Diego Giacometti*, Éditions Assouline, Paris, 1998, pp. 39 et 77 pour le même modèle

C. Boutonnet et R. Ortiz, *Diego Giacometti*, les éditions de l'amateur, Paris, 2003, catalogue d'exposition, p. 77 pour le même modèle

F. Francisci, *Diego Giacometti, catalogue de l'oeuvre*, éditions Eolia, vol. I, Paris, 2005, p. 102 pour le même modèle

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 50 pour le même modèle



Lorsque Diego crée le modèle de ce tabouret vers 1960, il s'inspire d'un fauteuil espagnol rapporté du marché aux puces par Aimé Maeght, dont le piétement curule l'amuse. Il réalise alors un tabouret aux armatures plus maigres, terminées par des pieds plats étirés vers l'extérieur. Très vite il en élabore une deuxième version, avec des patins plats circulaires, avant de modifier encore et définitivement son modèle, choisissant des pieds sabots circulaires, une armature plus charnue et soulignant le croisement des deux X par un motif circulaire légèrement creux, à chaque extrémité de la barre d'entretoise.

Hubert de Givenchy en commande quatre exemplaires à Diego pour entourer l'une de ses tables octogonales aux caryatides et atlantes. Il lui livre alors un ensemble aux patines nuancées : deux tabourets à patine verte antique et deux patinés brun vert, présentés ici.

When Diego created the design of this stool circa 1960, he was inspired by a Spanish armchair that Aimé Maeght had brought back from the flea market, whose Roman style base amused him. He then made a stool with a thinner framework ending in flat feet spread towards the outside. He very quickly made a second version of it, with flat circular pads, before modifying his design once more and for the last time, choosing circular hoof shaped feet, a chunkier frame and emphasizing the meeting point of the two X with a slightly hollow circular motif at each end of the strut bar.

Hubert de Givenchy commissioned four of these stools from Diego to go round one of his octagonal tables with caryatids and atlantes. Diego then supplied him with a set standing on subtly shaded feet: two stools with antique green feet and two with brownish-green feet, presented here.









Le plâtre a une place primordiale dans le travail de Diego Giacometti. Il le découvre à l'occasion de ses nombreuses commandes pour le décorateur Jean-Michel Frank, en association avec son frère Alberto. C'est aussi en plâtre - ou parfois en terre - qu'il réalise pendant la guerre ses premières créations personnelles.

"Tandis qu'Alberto utilise l'argile et parfois la cire, (...) Diego, lui, choisit le plâtre, qui offre d'innombrables ressources à condition d'être manié rapidement. Cette boue liquide qui se transforme à vue d'oeil en solide convient parfaitement à sa manière.

Avant de réaliser un meuble, Diego en conçoit parfois un modèle réduit, toujours en plâtre, qu'il soumet et offre éventuellement à celui qui l'a commandé. Puis, à mains nues, il prépare dans une bassine la filasse dont il enduit les cornières ou les tiges qui forment le squelette du meuble à venir. Les différents éléments sont ensuite envoyés à la fonderie. (...) Fidèle au doigté de l'artiste, le plâtre permet de reproduire dans le bronze la flexion du pouce, la pression de la paume, et de restituer le lissage inégal et fin de l'œuvre. Ce retour au métal pour des objets qu'il ne considère pas comme des sculptures est peut-être le premier aveu de Diego de son statut de sculpteur."

Plaster has a capital importance within Diego Giacometti's work. He discovered it at the time of his numerous orders in association with his brother for the decorator Jean-Michel Frank. It is also using plaster -or sometimes clay- that he produced his first personal creations. "Whereas Alberto uses clay and sometimes wax, (...) Diego chooses plaster, which offers countless possibilities on condition that it is manipulated quickly. This liquid mud turning into solid in front of him matches perfectly his expectations."

Before making a piece of furniture, Diego would sometimes create a scale model -always in plaster- that he would present and eventually offer to the person who ordered the work. Then he would prepare with his bare hands a basin of tow that he would use to coat the corner pieces and rods, which would eventually become the skeleton of the future piece. Afterwards, the various parts would be sent to the foundry.

True to the hand of the artist, plaster allows to reproduce precisely in bronze the flexion of the thumb, the pressure of the palm and to render the imperfect yet dainty smoothing of the work. This transition to metal for objects he does not consider as works of art is maybe the moment he first admitted his status as a sculptor.

(**D. Marchesseau**, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005)



© Hermann

Diego travaillant le plâtre, 1984

**DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

LANTERNE, VERS 1983

Plâtre | plaster

H 130 x D 57,5 cm | 51½ x 22½ in

€300,000-400,000

\$330,000-430,000

£270,000-350,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandée à l'artiste vers 1983.

Cette lanterne, probablement pièce unique, est un prélude aux luminaires créés par Diego Giacometti pour son ultime commande, celle de l'État, pour le Musée Picasso en 1984. Il imagine alors un ensemble de 50 pièces comprenant lustres, lanternes, torchères, tables, chaises et banquettes.

Ce lot sera vendu avec sa chaîne de suspension d'origine, constituée de 30 anneaux (L 280 cm).

This lantern, probably a unique piece, is a prelude to the lights that Diego Giacometti created for his last commission, ordered by the State in 1984, for the Musée Picasso. He then created a set of 50 pieces including chandeliers, lanterns, torcheres, tables, chairs and benches.

This lot will be sold with its original suspension chain comprising 30 rings (L 110 ¼ in)



© Martine Franck

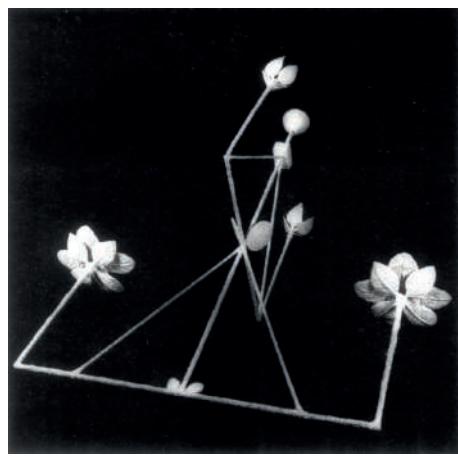
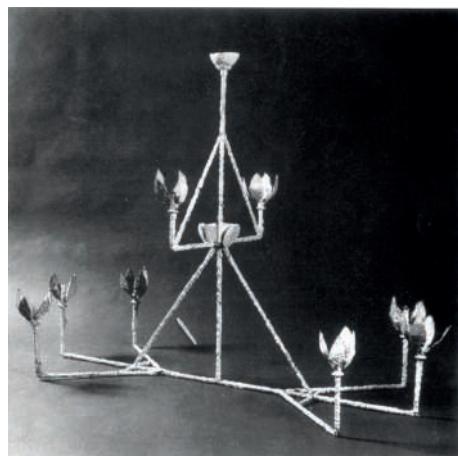
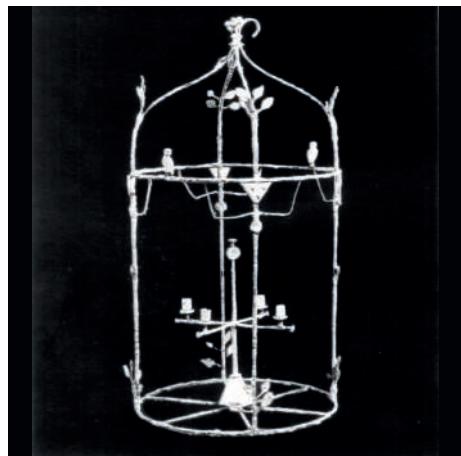
Diego travaillant à la maquette de la lanterne du Musée Picasso, 1984





©Hermann

Luminaires et chaises de Diego créés pour le Musée Picasso, Paris, commande de l'État en 1984



©Hermann





Lanterne dans la montée de l'escalier et table à l'oiseau et coupelle dans l'atelier d'Hubert de Givenchy au Jonchet

DIEGO GIACOMETTI 1902-1985

DEUX TABLES BASSES À L'OISEAU ET COUPELLE, VERS 1970

Bronze patiné et verre | patinated bronze and glass

H 48 x C 81,5 cm (chacune) | 18 $\frac{7}{8}$ x 32 $\frac{1}{8}$ in (each)

(2)

€300,000-500,000

\$330,000-540,000

£270,000-430,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandées à l'artiste vers 1970.







"**P**endant quarante ans il vécut (Diego) aux côtés de, et, en ce qui concernait le monde extérieur, dans l'ombre d'Alberto. Il était le praticien, et ciselait la pierre, montait les armatures, gâchait le plâtre, faisait les moules, polissait et patinait le bronze. Toutes les œuvres d'Alberto durant ces quarante années, sont passées entre ses mains. (...)

Les deux frères vivaient à quelques immeubles l'un de l'autre, et travaillaient dans des ateliers contigus, chaque jour, communiquant parfois par des mots, mais aussi bien dans le silence. Ils prenaient ensemble leur repas plusieurs fois par semaine, prenaient ensemble un verre au Dôme, ou à la Coupole, poussant parfois jusqu'au Flore. Ils fréquentaient les mêmes poètes, les mêmes peintres, les mêmes tenanciers de bars, et les mêmes bohèmes. Et pourtant ils restèrent complètement autonomes, chacun d'eux étant solitaire à sa façon, tout en restant un Giacometti."

"**F**or forty years he would live at the side, and as far as the outside world was concerned, in the shadow of Alberto. He was the technician, he chiseled the stone, built up the armatures, killed the plaster, made the casts, polished and matinated the bronze; every work of Alberto's during those forty years passes through his hands. If today there is a suspicion that a false Giacometti has appeared on the market, they have only to send it to Diego's studio, and he has only to lift it an inch or so out of the crate to recognize if his own fingers have touched it. (...)

The two brothers lived a few blocks apart, they worked together in adjacent studios every day, communicating sometimes in words but just as well in silence. They took their meals together several days a week, drank together at the Dôme or the Coupole sometimes pushing all the way to the Flore. They hobnobbed with the same poets and painters and bartenders and drifters of Montparnasse. And they remainders completely autonomous, each a solitary figure in his own (but recognizably Giacometti) way.

Robert Wernick, June 1985.



© Stiftung Ernst Scheidegger

Diego et Alberto Giacometti photographiés par Ernst Scheidegger, 1960



15

■ **ALBERTO GIACOMETTI 1901-1966**

COUPE, VERS 1949

Bronze doré | gilt bronze

H 20,3 x L 67,5 x P 24,4 cm | 8 x 26 5/8 x 9 5/8 in

Signée *Alberto Giacometti* et portant la marque du fondeur *Susse Fondeurs Paris* sur le pourtour du pied

€200,000-300,000

\$220,000-320,000

£180,000-260,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, offerte par Diego Giacometti.

BIBLIOGRAPHIE:

Mobilier et Décoration, n°7, 1949, p. 43

R. Chavance, *Le salon des artistes décorateurs voisine avec le Salon des Tuilleries au Musée des Travaux publics*, dans *Mobilier et Décoration*, n°6, 1955, p. 7

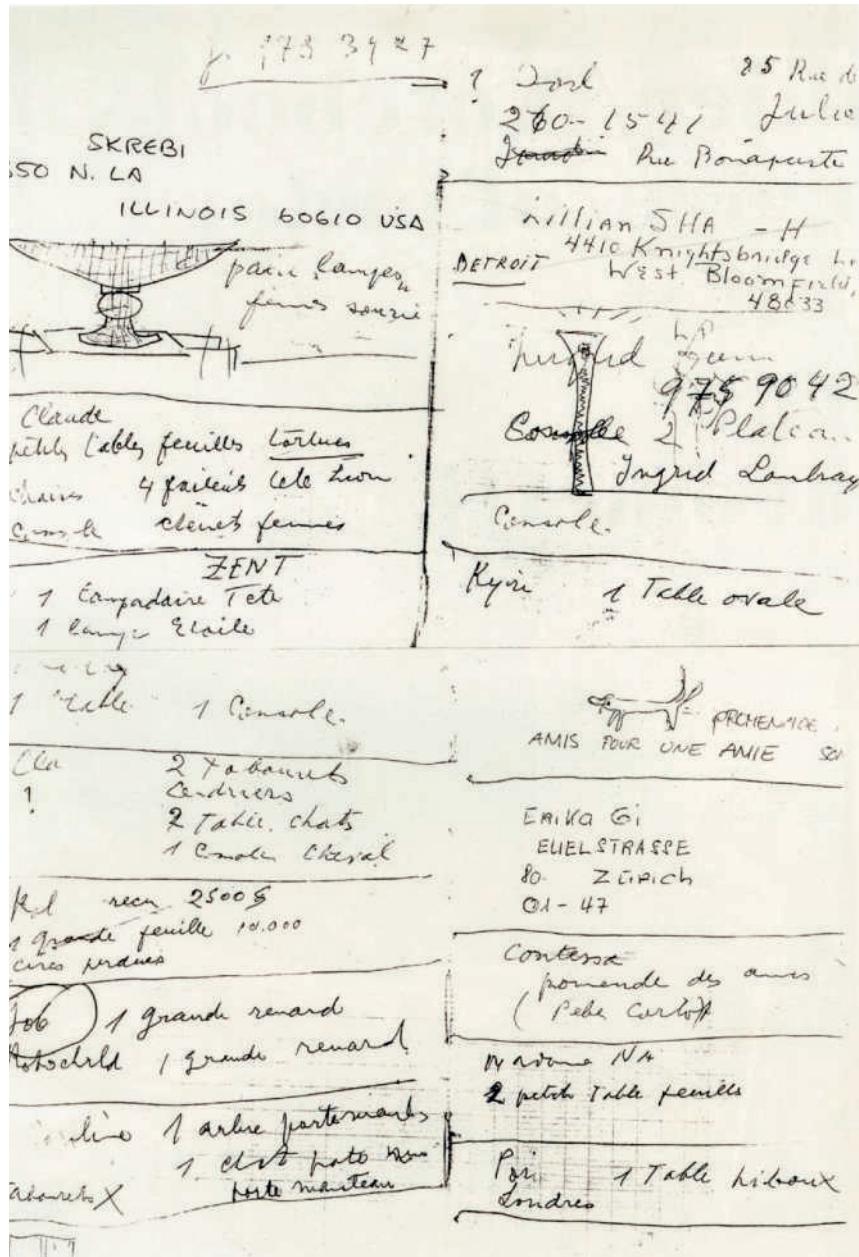
Ce lot sera vendu avec certificat d'authenticité du Comité Giacometti, référencé sous le numéro AGD 3702 dans leur base de données.

This lot will be sold with a certificate of authentication from the Giacometti Committee, referenced AGD 3702 in their database.









© Droits réservés

Croquis de la coupe dans un carnet d'ordres de Diego



© Hermann

Table octogonale aux caryatides et atlantes dans l'atelier d'Hubert de Givenchy au Jonchet, vers 1983



Table octogonale aux caryatides et atlantes et paire de photophores dans l'atelier d'Hubert de Givenchy au Jonchet

**■ λ DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

TABLE OCTOGONALE AUX CARYATIDES ET ATLANTES, VERS
1980

Bronze patiné et placage de chêne teinté céladon | patinated
bronze and celadon stained oak veneer

H 81,5 x D 162,5 cm | 32½ x 64 in

Signée *DIEGO* et monogrammée *DG* sur une traverse de
l'entretoise

€600,000-800,000

\$650,000-860,000

£530,000-700,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandée à l'artiste vers 1980.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour notre exemplaire :

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 136-
137

Cette table est la première des trois tables octogonales aux caryatides
et atlantes commandées à Diego Giacometti par Monsieur de Givenchy,
dont la forme lui semblait idéale, placée dans l'angle d'une pièce.

This table is the first of three octagonal tables with caryatids
and atlantes commissioned from Diego Giacometti by Monsieur de
Givenchy, who considered it the perfect shape to place in the corner
of a room.









**■ 2 DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

PAIRE DE PHOTOPHORES, VERS 1975

Bronze patiné et verre | patinated bronze and glass
H 50 et 53,5 x D 32,5 cm (chacun) | 19½ and 21½ x 12¾ in (each)

(2)

€150,000-200,000

\$170,000-210,000

£140,000-170,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandés à l'artiste vers 1975.

Ces deux paires de photophores (lots 17 et 18) sont réalisées sur mesure : Monsieur de Givenchy a acheté quatre verrières lors d'un séjour à Rome et à son retour, demande à Diego d'en concevoir les montures.

These two pairs of candleholders (lots 17 and 18) were custom made: Monsieur de Givenchy had bought some Italian glass hurricane lanterns on a visit to Rome and upon his return, asked Diego to design their mounts.



**DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

PAIRE DE PHOTOPHORES, VERS 1975

Bronze patiné et verre | patinated bronze and glass
H 49,5 et 51,5 x D 32,5 cm (chacun) | 19½ and 20¼ x 12¾ in (each)

€150,000-200,000

\$170,000-210,000

£140,000-170,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandés à l'artiste vers 1975.







© Kronenhalle

Gustav et Hulda Zumsteg attablés à la Kronenhalle, vers 1979

Diego Giacometti et Gustav Zumsteg : le restaurant de la Kronenhalle

Gustav Zumsteg naît à Zürich en 1915 où sa mère Hulda a établi, avec son père Gottlieb, le légendaire restaurant de la *Kronenhalle*. C'est le rendez-vous incontournable de tous les artistes et intellectuels qui pendant la guerre fuient le nazisme en Suisse, tels Braque, Picasso, Chagall, Miro, Tapiès, Chillida, Bonnard, Matisse, Léger, les frères Giacometti, mais aussi des acteurs comme Curd Jürgens, Sophia Loren, ou encore Rudolf Nurejew. On y dîne remarquablement bien, mais c'est surtout un lieu de vie, de débats et de discussions, en cela comparable à la *Colombe d'Or*, à Saint Paul de Vence. Tout s'y prête d'ailleurs : la salle-à-manger au charme discret, la grande et confortable brasserie, le bar, sans oublier, en toile de fond, une remarquable collection d'œuvres d'art.

Gustav est pour beaucoup dans la transformation de ce restaurant en lieu mythique. Après avoir entamé en 1931 un apprentissage au sein de la maison Abraham & Brauchbar, spécialisée dans la confection de la soie à Zürich, il est envoyé en formation à Paris, à l'Ecole du Louvre, puis à l'Ecole Supérieure des Industries de la Mode à Lyon. Pendant 25 années, il

œuvre comme chef de création chez Abraham, réalisant 8 collections par an. Parallèlement, en 1957, à la mort de son beau-père, il revient s'installer à Zürich pour rester aux côtés de sa mère et reprend la direction de la *Kronenhalle*. Il partage alors son temps entre Zürich et Paris où il dessine dès 1962 des collections exclusives pour Yves Saint Laurent. Bientôt, il devient le propriétaire de l'entreprise Abraham et travaille pour les plus grands du monde de la mode, notamment Coco Chanel, Valentino et bien sûr Monsieur de Givenchy.

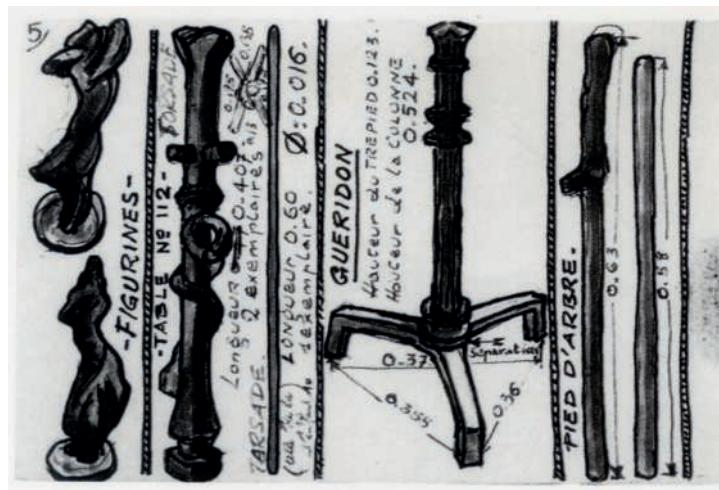
Ce succès vaut à son restaurant de compter parmi ses habitués des célébrités venant de New York, de Paris ou de Rome. Grand amateur d'art, il réunit auprès des artistes devenus ses amis, une fabuleuse collection d'œuvres d'art qu'il accroche aussi au sein même du restaurant, véritable musée.

En 1966, Gustav Zumsteg commande à Diego le nouveau mobilier de son restaurant. Il en conçoit alors les appliques, les lampes, les poignées, crée un porte-verres et réalise les guéridons. Par amitié, Zumsteg en offrira un exemplaire à Monsieur de Givenchy, celui que nous présentons ici.



© Kronenhalle

Bar de la Kronenhalle, Zürich



© Droits réservés

Extrait d'un carnet de travail
tenu par François-Xavier Josse à la Fonderie Susse



Diego Giacometti and Gustav Zumsteg : The Kronenhalle

Gustav Zumsteg was born in Zurich in 1915 where his mother Hulda with his father, Gottlieb, had established the legendary Kronenhalle restaurant. It was the essential meeting place for all artists and intellectuals who fled Nazism to Switzerland during the war, such as Braque, Picasso, Chagall, Miro, Tapiès, Chillida, Bonnard, Matisse, Léger and the Giacometti brothers, as well as actors like Curd Jürgens, Sophia Loren, and even Rudolf Nureyev. You ate remarkably well there, but above all it was a place to socialize, talk and debate, and in that respect comparable to the Colombe d'Or, in Saint Paul de Vence. The whole place lent itself to this: the dining room with its discreet charm, the large and comfortable bar, not forgetting the backdrop of a remarkable collection of works of art.

Gustav did much to make this restaurant a legendary place. After beginning an apprenticeship in 1931 with Abraham & Brauchbar, a company in Zurich specialising in making silk, he was sent to train first in Paris, at the Ecole du Louvre, then to Lyon, at the Ecole Supérieure des Industries de la Mode. For 25 years he worked as head of creative design at Abraham, producing 8 collections a year. Simultaneously, in 1957, on

the death of his stepfather, he came back to live in Zurich to be at his mother's side and take over the management of the Kronenhalle. He then divided his time between Zurich and Paris where from 1962 he designed exclusive collections for Yves Saint Laurent. Soon afterwards, he became the owner of the Abraham business and worked for the biggest names in the fashion world, not least Coco Chanel, Valentino and, of course, Monsieur de Givenchy.

His success ensured that regulars at his restaurant included celebrities coming from New York, Paris or Rome. A great art lover, he combined artists who had become his friends, a fabulous collection of works of art that he hung inside the restaurant, turning it into a veritable museum.

In 1966, it was from Diego that Gustav Zumsteg commissioned new furniture for his restaurant. He then designed wall lights, table lamps and door handles for it, created a display stand and made pedestal tables. Out of friendship, Zumsteg gave one of them to Monsieur de Givenchy, presented here.



© Hermann



© Kronenhalle



© Kronenhalle

Vues du bar de la *Kronenhalle* et porte-verres de Diego Giacometti, vers 1966



19



■ λ DIEGO GIACOMETTI 1902-1985

GUÉRIDON, LE MODÈLE CRÉÉ EN 1962 POUR LA FONDATION MAEGHT, CELUI-CI RÉALISÉ EN 1966 POUR LA KRONENHALLE

Bronze patiné et marbre | patinated bronze and marble
H 67,5 x D 62 cm | 26½ x 24¾ in

€150,000-200,000

\$170,000-210,000

£140,000-170,000

PROVENANCE:

Collection Gustav Zumsteg, commandé à l'artiste pour son restaurant la *Kronenhalle*, Zürich, en 1966.

Collection Hubert de Givenchy, offert par Gustav Zumsteg vers 1968.

BIBLIOGRAPHIE:

M. Butor, *Diego Giacometti*, éditions Adrien Maeght, Paris, 1985, p. 151-152 et p. 154 pour le même modèle

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 71 pour le même modèle

Lorsqu'Hubert de Givenchy reçoit ce guéridon en cadeau de Gustav Zumsteg, c'est sa première oeuvre de Diego Giacometti. Il demande à Zumsteg de le présenter à l'artiste. Celui-ci organise la rencontre dans l'atelier de Diego, rue Hyppolite Maindron dans le 14e arrondissement de Paris. Monsieur de Givenchy découvre alors un homme au chapeau mou, le mégot à la bouche, les mains couvertes de plâtre, d'une grande humilité et d'une extrême gentillesse. Il est fasciné par son talent immense, devient bientôt son ami et l'un de ses plus grands commanditaires.

When Hubert de Givenchy received this pedestal table as a gift from Gustav Zumsteg, it was his first piece by Diego Giacometti. He asked Zumsteg to introduce him to the artist. Zumsteg arranged a meeting at Diego's studio in Rue Hyppolite Maindron in the 14th arrondissement of Paris. Monsieur de Givenchy then discovered a man wearing a trilby hat, a cigarette butt in his mouth, hands covered in plaster, of great humility and extremely kind. He was fascinated by his immense talent, soon became his friend and one of his biggest patrons.







© Getty Image, Vogue, John Cowan

Hubert de Givenchy en compagnie de sa levrette *Bucky* et de son teckel *Lippo*, 1969

**■ λ DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

PAIRE DE TABLES BASSES À LA LEVRETTE BUCKY, COUPELLE,
TECKEL LIPO ET NICHE, VERS 1978

Bronze patiné et verre | patinated bronze and glass
H 49 x C 81,5 cm (chacune) | 19½ x 32½ in (each)

(2)

€400,000-600,000

\$430,000-640,000

£350,000-520,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandées à l'artiste vers 1978.

BIBLIOGRAPHIE:

Pour nos exemplaires :

F. Baudot, *Diego Giacometti*, Paris, 1998, p. 49 et p. 78

D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 130

Les deux modèles de chiens figurant sur ces tables basses sont spécialement créés par Diego à la mémoire de la levrette Bucky de Monsieur de Givenchy et d'un teckel que lui avait offert Henri Samuel, prénommé Lippo.

The two models of dogs featuring on these low tables were specially created by Diego in memory of Monsieur de Givenchy's greyhound, Bucky, and of a dachshund which he had received as a gift from Henri Samuel, named Lippo.







Paire de chenets aux oiseaux dans la cheminée d'une chambre d'amis au Jonchet



**■ λ DIEGO GIACOMETTI 1902-1985**

PAIRE DE CHENETS AUX OISEAUX, LE MODÈLE CRÉÉ VERS 1973

Bronze patiné | patinated bronze

H 50 x L 25 x P 55 cm (chacun) | 19¾ x 9⅝ x 21⅝ in (each)

(2)

€150,000-200,000

\$170,000-210,000

£140,000-170,000

PROVENANCE:

Collection Hubert de Givenchy, commandés à l'artiste vers 1973.

BIBLIOGRAPHIE:D. Marchesseau, *Diego Giacometti*, Hermann, Paris, 2005, p. 97 pour le même modèle en bronze patiné blanc

Mrs Paul Mellon commandera ce même modèle de chenets à Diego, en bronze peint blanc, pour sa propriété d'Upperville, en Virginie.

Mme Paul Mellon commissioned this same model of firedogs from Diego in white painted bronze, for her property in Upperville, Virginia.





Remerciements

Que Messieurs Hubert de Givenchy et Philippe Venet trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à

Monsieur Daniel Marchesseau
Madame Françoise Francisci
Messieurs Christian Boutonnet et Rafael Ortiz
Monsieur Jean-Gérard Bosio
Madame Véronique Bénitah

qui, tant par leur connaissance que par les souvenirs qui les liaient à Diego Giacometti ou Hubert de Givenchy ont contribué à enrichir ce catalogue.

Que ceux, nombreux, qui par leur qualité, leur amical soutien, leur professionnalisme, ont permis à cette vente de se préparer dans les meilleures conditions soient chaleureusement remerciés :

Charles Cator, François de Ricqlès,
Lionel Gosset, Isabelle d'Amécourt
Pauline De Smedt, Anika Guntrum
Madame Nathalie Crinière, scénographe de l'exposition et Monsieur Dominique Barrière,
Nina Slavcheva, Émilie Leboeuf, photographes,
Laura Ekert, graphiste,
Joan Marivoet, Patrick Bock, Philippe Roux, porteurs



Assouan se dirigeant vers la porte d'entrée du manoir du Jonchet



PARIS AVANT-GARDE

Paris, 19 October 2017

CONTACT

Tudor Davies

tdavies@christies.com

+33 (0) 1 40 76 86 18

Property from a

Private European Collection

ALBERTO GIACOMETTI (1901-1966)

Grande femme debout II

bronze with dark brown patina

Height: 274 cm.

CHRISTIE'S

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes Conditions de vente et les Avis importants et explication des pratiques de catalogage énoncent les conditions auxquelles nous proposons à la vente les **lots** indiqués dans ce catalogue. En vous enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d'une vente, vous acceptez les présentes Conditions, aussi devez-vous les lire attentivement au préalable. Vous trouverez à la fin un glossaire expliquant la signification des mots et expressions apparaissant en caractères gras.

À moins d'agir en qualité de propriétaire du **lot** (symbole Δ), Christie's agit comme mandataire pour le vendeur.

A. AVANT LA VENTE

1. Description des lots

(a) Certains mots employés dans les descriptions du catalogue ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée «Avis importants et explication des pratiques de catalogage», qui fait partie intégrante des présentes Conditions. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans la rubrique intitulée «Symboles employés dans le présent catalogue».

(b) Notre description de tout **lot** figurant au catalogue, tout **rapport de condition** et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit) à propos d'un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**, de l'artiste qui en est l'auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa **provenance**, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérées comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à titre purement indicatif.

2. Notre responsabilité liée à la description des lots

Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d'un **lot** si ce n'est notre **garantie d'authenticité** contenue au paragraphe E2 et dans les conditions prévues par le paragraphe I ci-dessous.

3. Etat des lots

(a) L'**état** des **lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation et l'usure. Leur nature fait qu'ils seront rarement en parfait **état**. Les **lots** sont vendus «en l'**état**», c'est-à-dire tels quels, dans l'**état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni prise en charge de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à l'**état** de la part de Christie's ou du vendeur.

(b) Toute référence à l'**état** d'un **lot** dans une notice du catalogue ou dans un **rapport de condition** ne constituera pas une description exhaustive de l'**état**, et les images peuvent ne pas montrer un **lot** clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d'un examen physique. Des rapports de condition peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l'**état** d'un **lot**. Les rapports de condition sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu'ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ils ne sauraient remplacer l'examen d'un **lot** en personne ou la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout **rapport de condition**.

4. Exposition des lots avant la vente

(a) Si vous prévoyez d'encherir sur un **lot**, il convient que vous l'inspectiez au préalable en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant compétent afin de vous assurer que vous en acceptez la description et l'**état**. Nous vous recommandons de demander conseil à un restaurateur ou à un autre conseiller professionnel.

(b) L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Nos spécialistes pourront être disponibles pour répondre à vos questions, soit lors de l'exposition préalable à la vente, soit sur rendez-vous.

5. Estimations

Les **estimations** sont fondées sur l'**état**, la rareté, la qualité et la **provenance** des **lots** et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les **estimations** peuvent changer. Ni vous ni personne d'autre ne devez vous baser sur des **estimations** comme prévision ou **garantie** du prix de vente réel d'un **lot** ou de sa valeur à toute autre fin. Les **estimations** ne comprennent pas les **frais de vente** ni aucune taxe applicable.

6. Retrait

Christie's peut librement retirer un **lot** à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas notre responsabilité à votre égard.

7. Bijoux

- (a) Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou le huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres gemmes et/ou nécessiter une attention particulière au fil du temps.
- (b) Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout **lot**, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous nous acquitez des frais y afférents.
- (c) Nous ne faisons pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre gemme mise à prix dans nos ventes aux enchères. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès des laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans le catalogue. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre gemme. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l'absence d'améliorations ou de traitements. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre gemme particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport.
- (d) En ce qui concerne les ventes de bijoux, les **estimations** reposent sur les informations du rapport gemmologique ou, à défaut d'un tel rapport, partent du principe que les pierres gemmes peuvent avoir été traitées ou améliorées.

8. Montres et horloges

- (a) Presque tous les articles d'horlogerie sont réparés à un moment ou à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Nous ne donnons aucune **garantie** que tel ou tel composant d'une montre est **authentique**. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d'origine et sont susceptibles de ne pas être **authentiques**. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.
- (b) Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d'autres réparations peuvent s'avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune **garantie** qu'une montre est en bon **état** de marche. Sauf indication dans le catalogue, les certificats ne sont pas disponibles.
- (c) La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l'expédition des montres et bracelets figurent au paragraphe H2(h).

B. INSCRIPTION A LA VENTE

1. Nouveaux enchérisseurs

- (a) Si c'est la première fois que vous participez à une vente aux enchères de Christie's ou si vous êtes un enchérisseur déjà enregistré chez nous n'ayant rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années, vous devez vous enregistrer au moins 48 heures avant une vente aux enchères pour nous laisser suffisamment de temps afin de procéder au traitement et à l'approbation de votre enregistrement. Nous sommes libres de refuser votre enregistrement en tant qu'enchérisseur. Il vous sera demandé ce qui suit :
- (i) pour les personnes physiques : pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d'eau ou d'électricité récente ou un relevé bancaire);
- (ii) pour les sociétés : votre certificat d'immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs;

- (iii) Fiducie : acte constitutif de la fiducie; tout autre document attestant de sa constitution; ou l'extrait d'un registre public + les coordonnées de l'agent/représentant (comme décrits plus bas);
- (iv) Société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale : Les statuts de la société ou de l'association; ou une déclaration d'impôts ; ou une copie d'un extrait du registre pertinent ; ou copie des comptes déposés à l'autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas);

(v) Fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif : une preuve écrite de la formation de l'entité ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas);

(vi) Indivision : un document officiel désignant le représentant de l'indivision, comme un pouvoir ou des lettres d'administration ainsi qu'une pièce d'identité de l'exécuteur testamentaire ;

(vii) Les agents/représentants : Une pièce d'identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu'une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l'autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves suffisantes d'identité).

- (b) Nous sommes également susceptibles de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Pour toute question, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

2. Client existant

Nous sommes susceptibles de vous demander une pièce d'identité récente comme décrit au paragraphe B1(a) ci-dessus, une référence financière et/ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Si vous n'avez rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années ou si vous souhaitez dépenser davantage que les fois précédentes, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

3. Si vous ne nous fournissez pas les documents demandés

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d'identification et d'enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le vendeur et vous.

4. Enchère pour le compte d'un tiers

Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d'enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom. Tout enchérisseur accepte d'être tenu personnellement responsable du paiement du prix d'adjudication et de toutes les autres sommes dues, à moins d'avoir convenu par écrit avec Christie's avant le début de la vente aux enchères qu'il agit en qualité de mandataire pour le compte d'un tiers nommé et accepté par Christie's. Dans ce cas Christie's exigera le paiement uniquement auprès du tiers nommé.

5. Participer à la vente en personne

Si vous souhaitez enchérir en salle, vous devez vous enregistrer afin d'obtenir un numéro d'enchérisseur au moins 30 minutes avant le début de la vente. Vous pouvez vous enregistrer en ligne sur www.christies.com/en/personne. S'il vous plaît contacter le Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

6. Services/Facilités d'enchères

Les services d'enchères décrits ci-dessous sont des services offerts gracieusement aux clients de Christie's, qui n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

(a) Enchères par téléphone

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques, sous réserve d'en avoir été informé par vous dans un délai minimum de 24 heures avant la vente. Nous ne pourrons accepter des enchères téléphoniques que si nous avons suffisamment de salariés disponibles pour prendre ces enchères. Si vous souhaitez enchérir dans une langue autre que le français, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible avant la vente. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En acceptant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement. Vous acceptez aussi que votre enchère soit émise conformément aux présentes Conditions de vente.

(b) Enchères par Internet sur Christie's Live

Pour certaines ventes aux enchères, nous acceptons les enchères par Internet. Veuillez visiter <https://www.christies.com/livebidding/index.aspx> et cliquer sur l'icône « Bid Live » pour en savoir plus sur la façon de regarder et écouter une vente et enchérir depuis votre ordinateur. Outre les présentes Conditions de vente, les enchères par Internet sont régies par les conditions d'utilisation de Christie's LIVE™ qui sont consultables sur www.christies.com.

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

(c) Ordres d'achat

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de nos catalogues, dans tout bureau de Christie's ou en choisissant la vente et les **lots** en ligne sur www.christies.com. Nous devons recevoir votre formulaire d'ordre d'achat complété au moins 24 heures avant la vente. Les enchères doivent être placées dans la devise de la salle de vente. Le commissaire-priseur prendra des mesures raisonnables pour réaliser les ordres d'achat au meilleur prix, en tenant compte du **prix de réserve**. Si vous faites un ordre d'achat sur un **lot** qui n'a pas de **prix de réserve** et qu'il n'y a pas d'enchère supérieure à la vôtre, nous encherirons pour votre compte à environ 50 % de l'**estimation** basse où, si celle-ci est inférieure, au montant de votre enchère. Dans le cas où deux offres écrites étaient soumises au même prix, la priorité sera donnée à l'offre écrite reçue en premier.

C. PENDANT LA VENTE

1. Admission dans la salle de vente

Nous sommes libres d'interdire l'entrée dans nos locaux à toute personne, de lui refuser l'autorisation de participer à une vente ou de rejeter toute enchère.

2. Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les **lots** sont soumis à un **prix de réserve**. Nous signalons les **lots** qui sont proposés sans **prix de réserve** par le symbole • à côté du numéro du **lot**. Le **prix de réserve** ne peut être supérieur à l'**estimation** basse du **lot**.

3. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur assure la police de la vente et peut à son entière discréction :

- (a) refuser une enchère ;
- (b) lancer des enchères descendantes ou ascendantes comme bon lui semble, ou changer l'ordre des **lots** ;
- (c) retirer un **lot** ;
- (d) diviser un **lot** ou combiner deux **lots** ou davantage ;
- (e) rouvrir ou continuer les enchères même une fois que le marteau est tombé ; et
- (f) en cas d'erreur ou de litige, et ce pendant ou après la vente aux enchères, poursuivre les enchères, déterminer l'adjudicataire, annuler la vente du **lot**, ou reposer et vendre à nouveau tout **lot**. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision du commissaire-priseur dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

4. Enchères

Le commissaire-priseur accepte les enchères :

- (a) des enchérisseurs présents dans la salle de vente ;
- (b) des enchérisseurs par téléphone et des enchérisseurs par Internet sur Christie's LIVE™ (comme indiqué ci-dessus en section B6) ; et
- (c) des ordres d'achat laissés par un enchérisseur avant la vente.

5. Enchères pour le compte du vendeur

Le commissaire-priseur peut, à son entière discréction, enchérir pour le compte du vendeur à hauteur mais non à concurrence du montant du **prix de réserve**, en plaçant des enchères consécutives ou en plaçant des enchères en réponse à d'autres enchérisseurs. Le commissaire-priseur ne les signalera pas comme étant des enchères placées pour le vendeur et ne placera aucune enchère pour le vendeur au niveau du **prix de réserve** ou au-delà de ce dernier. Si des **lots** sont proposés sans **prix de réserve**, le commissaire-priseur décidera en règle générale d'ouvrir les enchères à 50 % de l'**estimation** basse du **lot**. À défaut d'enchères à ce niveau, le commissaire-priseur peut décider d'annoncer des enchères descendantes à son entière discréction jusqu'à ce qu'une offre soit faite, puis poursuivre à la hausse à partir de ce montant. Au cas où il n'y aurait pas d'enchères sur un **lot**, le commissaire-priseur peut déclarer ledit **lot** invendu.

6. Paliers d'enchères

Les enchères commencent généralement en dessous de l'**estimation** basse et augmentent par palier (les paliers d'enchères). Le commissaire-priseur décidera à son entière discréction du niveau auquel les enchères doivent commencer et du niveau des paliers d'enchères. Les paliers d'enchères habituels sont indiqués à titre indicatif sur le formulaire d'ordre d'achat et à la fin de ce catalogue.

7. Conversion de devises

La retransmission vidéo de la vente aux enchères (ainsi que Christie's LIVE) peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que l'euro. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. Christie's n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

8. Adjudications

À moins que le commissaire-priseur décide d'user de son pouvoir discrétionnaire tel qu'énoncé au paragraphe C3 ci-dessus, lorsque le marteau du commissaire-priseur tombe, et que l'adjudication est

prononcée, cela veut dire que nous avons accepté la dernière enchère. Cela signifie qu'un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire. Nous émettons une facture uniquement à l'enchérisseur inscrit qui a remporté l'adjudication. Si nous envoyons les factures par voie postale et/ou par courrier électronique après la vente, nous ne sommes aucunement tenus de vous faire savoir si vous avez remporté l'enchère. Si vous avez encheri au moyen d'un ordre d'achat, vous devez nous contacter par téléphone ou en personne dès que possible après la vente pour connaître le sort de votre enchère et ainsi éviter d'avoir à payer des frais de stockage inutiles.

9. Législation en vigueur dans la salle de vente

Vous convenez que, lors de votre participation à des enchères dans l'une de nos ventes, vous vous conformerez strictement à toutes les lois et réglementations locales en vigueur au moment de la vente applicables au site de vente concerné.

D. COMMISSION ACHETEUR, TAXES ET DROIT DE SUITE DES AUTEURS

1. Commission acheteur

En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €50.000 ; 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €50.000 et jusqu'à €1.600.000 et 12% H.T. (soit 12.66% T.T.C. pour les livres et 14.40% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €1.600.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17.5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains **lots** en sus des frais et taxes habituels. Les **lots** concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l'objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité pendant la vente.

2. TVA

L'adjudicataire est redevable de toute taxe applicable, y compris toute TVA, taxe sur les ventes, taxe d'utilisation compensatoire ou taxe équivalente applicable sur le **prix marteau** et les **frais de vente**. Il incombe à l'acheteur de vérifier et de payer toutes les taxes dues.

En règle générale, Christie's mettra les **lots** à la vente sous le régime de la marge. Légalement, ce régime implique que la TVA n'apparaît pas sur la facture et n'est pas récupérable.

Sur demande des entreprises assujetties à la TVA formulée immédiatement après la vente, Christie's pourra facturer la TVA sur le prix total (prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acheteur). Ceci permettra à l'acheteur assujetti de récupérer la TVA ainsi facturée, mais ces **lots** ne pourront pas être revendus sous le régime de la marge.

REMBOURSEMENT DE LA TVA EN CAS D'EXPORTATION EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Toute TVA facturée sera remboursée aux personnes non-résidentes de l'Union Européenne à condition qu'elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de 3 mois après la vente, et sur présentation de l'exemplaire 3 du document douanier d'exportation (DAU) sur lequel Christie's devra figurer comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire. L'exportation doit intervenir dans les délais légaux et un maximum de 3 mois à compter de la date de la vente. Christie's déduira de chaque remboursement €50 de frais de gestion.

REMBOURSEMENT DE LA TVA AUX PROFESSIONNELS DE L'UNION EUROPÉENNE

Toute TVA facturée sera remboursée aux acheteurs professionnels d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, à condition qu'ils en fassent la demande par écrit au service transport dans un délai d'un mois à compter de la date de la vente et qu'ils fournissent leur numéro d'identification à la TVA et la preuve de l'expédition des **lots** vers cet autre Etat dans le respect des règles administratives et dans un délai d'un mois à compter de la vente. Christie's déduira €50 de frais de gestion sur chaque remboursement.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie's, vous pouvez contacter notre département Comptabilité au +33 (0)1 40 76 83 77. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut concernant la TVA.

3. Taxe forfaitaire

Si vous êtes fiscalement domicilié en France ou considéré comme étant fiscalement domicilié en France, vous serez alors assujetti, par rapport à tout **lot** vendu pour une valeur supérieure à €5.000, à une taxe sur les plus-values de 6.5% sur le prix d'adjudication du **lot**, sauf si vous nous indiquez par écrit que vous souhaitez être soumis au régime général d'imposition des plus-values, en particulier si vous pouvez nous fournir une preuve de propriété de plus de 22 ans avant la date de la vente.

4. Droit de suite

En application de l'article L122-8 du Code de la Propriété Intellectuelle, les auteurs vivants d'œuvres graphiques et plastiques ont, nonobstant toute cession de l'œuvre originale, un droitinaliénable de participation au produit de toute vente de cette œuvre aux enchères. Après la mort de l'auteur, ce droit de suite subsiste au profit de ses héritiers pendant l'année civile en cours et les 70 années suivantes. Le paiement du droit de suite, au taux applicable à la date de la vente sera à la charge de l'acheteur. Les **lots** concernés par cette redevance sont identifiés dans ce catalogue grâce au symbole **A**, accolé au numéro du **lot**. Si le droit de suite est applicable à un **lot**, vous serez redevable de la somme correspondante, en sus du prix d'adjudication. Nous transmettrons ensuite cette somme à l'organisme concerné, au nom et pour le compte du vendeur.

Le droit de suite n'est applicable que pour les **lots** dont le prix d'adjudication est supérieur ou égal à €750. Le montant total du droit de suite pour un objet ne peut dépasser €12.500.

Le montant dû au titre du droit de suite est déterminé par application d'un barème dégressif en fonction du prix d'adjudication, de la manière suivante :

- 4 % pour la première tranche du prix de vente inférieure ou égale à €50.000 ;
- 3 % pour la tranche du prix de vente comprise entre €50.000,01 et €200.000 ;
- 1 % pour la tranche du prix de vente comprise entre €200.000,01 et €350.000 ;
- 0,5 % pour la tranche du prix de vente comprise entre €350.000,01 et €500.000 ;
- 0,25 % pour la tranche du prix de vente dépassant €500.000.

E. GARANTIES

1. Garanties données par le vendeur

Pour chaque **lot**, le vendeur donne la **garantie** qu'il :

- (a) est le propriétaire du **lot** ou l'un des copropriétaires du **lot** agissant avec la permission des autres copropriétaires ou, si le vendeur n'est pas le propriétaire ou l'un des copropriétaires du **lot**, a la permission du propriétaire de vendre le **lot**, ou le droit de ce faire en vertu de la loi ; et
- (b) a le droit de transférer la propriété du **lot** à l'acheteur sans aucune restriction ou réclamation de qui que ce soit d'autre.

Si l'une ou l'autre des **garanties** ci-dessus est inexacte, le vendeur n'aura pas à payer plus que le **prix d'achat** (tel que défini au paragraphe F1(a) ci-dessous) que vous nous aurez versé. Le vendeur ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit en cas de manques à gagner, de pertes d'activité, de pertes d'économies escomptées, de pertes d'opportunités ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'**d'autres dommages** ou de dépenses. Le vendeur ne donne aucune **garantie** eu égard au **lot** autres que celles énoncées ci-dessus et, pour autant que la loi le permette, toutes les **garanties** du vendeur à votre égard, et toutes les autres obligations imposées au vendeur susceptibles d'être ajoutées à cet accord en vertu de la loi, sont exclues.

2. Note garantie d'authenticité

Nous garantissons, sous réserve des stipulations ci-dessous, l'authenticité des **lots** proposés dans nos ventes (note « **garantie d'authenticité** »). Si, dans les 5 années à compter de la date de la vente aux enchères, vous nous apportez la preuve que votre **lot** n'est pas **authentique**, sous réserve des stipulations ci-dessous, nous vous rembourserons le **prix d'achat** que vous aurez payé. La notion d'**authenticité** est définie dans le glossaire à la fin des présentes Conditions de vente. Les conditions d'application de la **garantie d'authenticité** sont les suivantes :

- (a) la **garantie** est valable pendant les 5 années suivant la date de la vente. A l'expiration de ce délai, nous ne serons plus responsables de l'**authenticité** des **lots**.
- (b) Elle est donnée uniquement pour les informations apparaissant en caractères **MAJUSCULES** à la première ligne de la **description du catalogue** (l'**'Intitulé**). Elle ne s'applique pas à des informations autres que dans l'**Intitulé** même si ces dernières figurent en caractères **MAJUSCULES**.
- (c) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas à tout **Intitulé** ou à toute partie d'**Intitulé** qui est formulé « **Avec réserve** ». « **Avec réserve** » signifie défini à l'aide d'une clarification dans une **description du catalogue** du **lot** ou par l'emploi dans un **Intitulé** de l'un des termes indiqués dans la rubrique **Intitulés Avec réserve** sur la page du catalogue « **Avis importants et explication des pratiques de catalogage** ». Par exemple, l'emploi du terme « **ATTRIBUÉ À...** » dans un **Intitulé** signifie que le **lot** est selon l'opinion de Christie's probablement une œuvre de l'artiste mentionné mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est bien l'œuvre de l'artiste mentionné. Veuillez lire la liste complète des **Intitulés Avec réserve** et la description complète du catalogue des **lots** avant d'encherir.
- (d) La **garantie d'authenticité** s'applique à l'**Intitulé** tel que modifié par des **Avis en salle de vente**.

- (e) La **garantie d'authenticité** est formulée uniquement au bénéfice de l'acheteur initial indiqué sur la facture du **lot** émise au moment de la vente et uniquement si l'acheteur initial a possédé le **lot**, et en a été propriétaire de manière continue de la date de la vente aux enchères jusqu'à la date de la réclamation. Elle ne peut être transférée à personne d'autre.
- (f) Afin de formuler une réclamation au titre de la **garantie d'authenticité**, vous devez :
- (1) nous fournir des détails écrits, y compris toutes les preuves pertinentes, de toute réclamation dans les 5 ans à compter de la date de la vente aux enchères;
 - (2) si nous le souhaitons, il peut vous être demandé de fournir les opinions écrites de deux experts reconnus dans le domaine du **lot**, mutuellement convenus par Christie's et vous au préalable, confirmant que le **lot** n'est pas **authentique**. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander des opinions supplémentaires à nos frais ; et
 - (3) retourner le **lot** à vos frais à la salle de vente où vous l'avez acheté dans l'**état** dans lequel il était au moment de la vente.
- (g) Votre seul droit au titre de la présente **garantie d'authenticité** est d'annuler la vente et de percevoir un remboursement du **prix d'achat** que vous nous avez payé. En aucun cas nous ne serons tenus de vous reverser plus que le **prix d'achat** ni ne serons responsables en cas de manques à gagner ou de pertes d'activité, de pertes d'opportunités ou de valeur, de pertes d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'**autres dommages** ou de dépenses.
- ## F. PAIEMENT
1. Comment payer
- (a) Les ventes sont effectuées au comptant. Vous devrez donc immédiatement vous acquitter du **prix d'achat** global, qui comprend :
- i. le prix d'adjudication ; et
 - ii. les frais à la charge de l'acheteur ; et
 - iii. tout montant dû conformément au paragraphe D3 ci-dessus ; et
 - iv. toute taxe, tout produit, toute compensation ou TVA applicable.
- Le paiement doit être reçu par Christie's au plus tard le septième jour calendrier qui suit le jour de la vente (« la **date d'échéance** »).
- (b) Nous n'acceptons le paiement que de la part de l'enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas changer le nom de l'acheteur sur une facture ou réémettre la facture à un nom différent. Vous devrez payer immédiatement même si vous souhaitez exporter le **lot** et que vous avez besoin d'une autorisation d'exportation.
- (c) Vous devrez payer les **lots** achetés chez Christie's France dans la devise prévue sur votre facture, et selon l'un des modes décrits ci-dessous :
- (i) Par virement bancaire :*
Sur le compte 3805 3990 101 – Christie's France SNC – Barclays Bank Plc. – Agence ICT – 183, Avenue Daumesnil- 75575 Paris Cedex 12, France / Code banque : 30588 - Code guichet : 00001 - Code SWIFT BIC : BARCFRPC – IBAN : FR76 30588 00001 5805399010162.
- (ii) Par carte de crédit :*
Nous acceptons les principales cartes de crédit sous certaines conditions et dans la limite de 40 000 €. Les détails des conditions et des restrictions applicables aux paiements par carte de crédit sont disponibles auprès de nos services Caisse, dont vous trouverez les coordonnées au paragraphe (d) ci-dessous.
- (iii) En espèce :*
Nous avons pour politique de ne pas accepter les paiements uniques ou multiples en espèces ou en équivalents d'espèces de plus de €1.000 par acheteur s'il est résident fiscal français (particulier ou personne morale) et de €7.500 pour les résidents fiscaux étrangers.
- (iv) Par chèque de banque :*
Vous devrez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC et nous fournir une attestation bancaire justifiant de l'identité du titulaire du compte dont provient le paiement. Nous pourrons émettre des conditions supplémentaires pour accepter ce type de paiement.
- (v) Par chèques :*
Vous devrez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC. Tout paiement doit être effectué en euro.
- (d) Lors du paiement, vous devez mentionner le numéro de la vente, votre numéro de facture et votre numéro de client. Tous les paiements envoyés par courrier doivent être adressés à : Christie's France SNC, Département Comptabilité Acheteurs, 9, Avenue Matignon, 75008 Paris.
- (e) Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter nos Caisse au +33 (0)1 40 76 84 35.
2. Transfert de propriété en votre faveur
Vous ne possédez pas le **lot** et sa propriété ne vous est pas transférée tant que nous n'avons pas reçu de votre part le paiement intégral du **prix d'achat** global du **lot**.
3. Transfert des risques en votre faveur
Les risques et la responsabilité liés au **lot** vous seront transférés à la survénance du premier des deux événements mentionnés ci-dessous :
- (a) au moment où vous venez récupérer le **lot**
 - (b) à la fin du 14e jour suivant la date de la vente aux enchères ou, si elle est antérieure, la date à laquelle le **lot** est confié à un entrepôt tiers comme indiqué à la partie intitulée « Stockage et Enlèvement », et sauf accord contraire entre nous.
4. Recours pour défaut de paiement
Conformément aux dispositions de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à Christie's France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de Christie's France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.
- En outre, Christie's France SNC se réserve, à sa discréction, de :*
- (i) percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :*
 - Taux de base bancaire de la Barclay's majoré de six points
 - Taux d'intérêt légal majoré de quatre points
 - (ii) entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts;*
 - (iii) remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant;*
 - (iv) procéder à la compensation des sommes que Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;*
 - (v) procéder à la compensation de toute somme pouvant être due à Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou liée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » au titre de toute transaction, avec le montant payé par l'acheteur que ce dernier l'y invite ou non ;*
 - (vi) rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ;*
 - (vii) exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;*
 - (viii) entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;*
 - (ix) dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjugés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liés aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 4a.*
 - (x) procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de donnée après en avoir informé le client concerné.*
- Si Christie's effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe (ix) ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Christie's sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.
5. Droit de rétention
Si vous nous devez de l'argent ou que vous en devez à une autre société du **Groupe Christie's**, autres les droits énoncés en F4 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du **Groupe Christie's** de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituons les biens que vous nous aurez confiés uniquement après avoir reçu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du **Groupe Christie's**. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous verserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devrez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez.
- ## G. STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES LOTS
1. Enlèvement
Une fois effectué le paiement intégral et effectif, vous devez retirer votre **lot** dans les 7 jours calendaires à compter de la date de la vente aux enchères.
- (a) Vous ne pouvez pas retirer le **lot** tant que vous n'avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont dus.
 - (b) Si vous avez payé le **lot** en intégralité mais que vous ne le retirez pas dans les 90 jours calendaires après la vente, nous pouvons le vendre, sauf accord écrit contraire. Si nous le vendons, nous vous verserons le produit de la vente après prélèvement de nos frais de stockage et de tout montant que vous nous devez et que vous devez à toute société du **Groupe Christie's**.
 - (c) Les renseignements sur le retrait des **lots** sont exposés sur une fiche d'informations que vous pouvez vous procurer auprès du personnel d'enregistrement des enchérisseurs ou auprès de nos Caisse au +33 (0)1 40 76 84 35.
2. Stockage
(a) Si vous ne retirez pas le **lot** dans les 7 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent :
 - (i) facturer vos frais de stockage tant que le **lot** se trouve toujours dans notre salle de vente ; ou
 - (ii) enlever le **lot** et le mettre dans un entrepôt et vous facturer tous les frais de transport et de stockage ;
- (b) les détails de l'enlèvement du **lot** vers un entrepôt ainsi que les frais et coûts y afférents sont exposés au dos du catalogue sur la page intitulée « Stockage et retrait ». Il se peut que vous soyiez redevable de ces frais directement auprès de notre mandataire.
- ## H. TRANSPORT ET ACHEMINEMENT DES LOTS
1. Transport et acheminement des lots
Nous inclurons un formulaire de stockage et d'expédition avec chaque facture qui vous sera envoyée. Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et d'expédition. Toutefois, nous pouvons organiser l'emballage, le transport et l'expédition de votre bien si vous nous le demandez, moyennant le paiement des frais y afférents. Il est recommandé de nous demander un devis, en particulier pour les objets encombrants ou les objets de grande valeur qui nécessitent un emballage professionnel. Nous pouvons également suggérer d'autres manutentionnaires, transporteurs ou experts si vous nous en faites la demande.
- Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le département transport de Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17.
- Nous ferons preuve de diligence raisonnable lors de la manutention, de l'emballage, du transport et de l'expédition d'un **lot**. Toutefois, si nous recommandons une autre société pour l'une de ces étapes, nous déclinons toute responsabilité concernant leurs actes, leurs omissions ou leurs négligences.
2. Exportations et importations
Tout **lot** vendu aux enchères peut être soumis aux lois sur les exportations depuis le pays où il est vendu et aux restrictions d'importation d'autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d'exportation pour tout bien quittant leur territoire et/ou une déclaration d'importation au moment de l'entrée du bien dans le pays. Les lois locales peuvent vous empêcher d'importer ou de vendre un **lot** dans le pays dans lequel vous l'importe.
- (a) Avant d'enchérir, il vous appartient de vous faire conseiller et de respecter les exigences de toute loi ou réglementation s'appliquant en matière d'importation et d'exportation d'un quelconque **lot**. Si une autorisation vous est refusée ou si cela prend du temps d'en obtenir une, il vous faudra tout de même nous régler en intégralité pour le **lot**. Nous pouvons éventuellement vous aider à demander les autorisations appropriées si vous nous en faites la demande et prenez en charge les frais y afférents. Cependant, nous ne

(1) Pour ces catégories, la demande de certificat ne dépend pas de la valeur de l'objet, mais de sa nature. Une documentation complète peut être obtenue auprès du département Transport de Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17.

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

- pouvez vous en garantir l'obtention. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Département Transport d'œuvres d'art de Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17. Voir les informations figurant sur www.christies.com/shipping ou nous contacter à l'adresse shippingparis@christies.com.
- (b) **Lots fabriqués à partir d'espèces protégées**
Les **lots** faits à partir de ou comprenant (quel qu'en soit le pourcentage) des espèces en danger et d'autres espèces protégées de la faune et de la flore sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Il s'agit, entre autres choses, de matériaux à base d'ivoire, d'écaillles de tortues, de peaux de crocodiles, de cornes de rhinocéros, d'ailerons de requins, de certaines espèces de coraux et de palissandre du Brésil. Vous devez vérifier les lois et réglementations douanières qui s'appliquent avant d'encherir sur tout **lot** contenant des matériaux provenant de la faune et de la flore si vous prévoyez d'importer le **lot** dans un autre pays. Nombreux sont les pays qui refusent l'importation de biens contenant ces matériaux, et d'autres exigent une autorisation auprès des organismes de réglementation compétents dans les pays d'exportation mais aussi d'importation. Dans certains cas, le **lot** ne peut être expédié qu'accompagné d'une confirmation scientifique indépendante des espèces et/ou de l'âge, que vous devrez obtenir à vos frais. Si un **lot** contient de l'ivoire d'éléphant, ou tout autre matériau provenant de la faune susceptible d'être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de morsure ou l'ivoire de calao à casque), veuillez nous reporter aux autres informations importantes du paragraphe (c) si vous avez l'intention d'importer ce **lot** aux États-Unis. Nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat et de vous rembourser le **prix d'achat** si votre **lot** ne peut être exporté ou importé ou s'il est saisi pour une quelconque raison par une autorité gouvernementale. Il vous incombe de déterminer quelles sont les exigences des lois et réglementations applicables en matière d'exportation et d'importation de biens contenant ces matériaux protégés ou réglementés, et il vous incombe également de les respecter.
- (c) Interdiction d'importation d'ivoire d'éléphant africain aux États-Unis
Les États-Unis interdisent l'importation d'ivoire d'éléphant africain. Tout **lot** contenant de l'ivoire d'éléphant ou un autre matériau de la faune pouvant facilement être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de morsure ou l'ivoire de calao à casque) ne peut être importé aux États-Unis qu'accompagné des résultats d'un test scientifique rigoureux accepté par Fish & Wildlife, confirmant que le matériau n'est pas de l'ivoire d'éléphant africain. Si de tels tests scientifiques rigoureux ont été réalisés sur un **lot** ayant sa mise en vente, nous l'indiquerons clairement dans la description du **lot**. Dans tous les autres cas, nous ne pouvons pas confirmer si un **lot** contient ou pas de l'ivoire d'éléphant africain et vous achèterez ce **lot** à vos risques et périls et devrez prendre en charge les frais des tests scientifiques ou autres rapports requis pour l'importation aux États-Unis. Si lesdits tests ne sont pas concluants ou confirment que le matériau est bien à base d'éléphant africain, nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat ni de vous rembourser le **prix d'achat**.
- (d) **Lots d'origine iranienne**
Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l'achat et/ou à l'importation d'œuvres d'artisanat traditionnel d'origine iranienne (des œuvres dont l'auteur n'est pas un artiste reconnu et/ou qui ont une fonction, tels que des tapis, des bols, des aiguilles, des tuiles ou carreaux de carrelage, des boîtes ornementales). Par exemple, les États-Unis interdisent l'importation de ce type d'objets et leur achat par des ressortissants américains (ou qu'ils soient situés). D'autres pays, comme le Canada, ne permettent l'importation de ces biens que dans certaines circonstances. À l'attention des acheteurs, Christie's indique sous le titre des **lots** s'ils proviennent d'Iran (Perse). Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un **lot** en violation des sanctions ou des embargos commerciaux qui s'appliquent à vous.
- (e) Or
L'or de moins de 18 ct n'est pas considéré comme étant de l'or » dans tous les pays et peut être refusé à l'importation dans ces pays sous la qualification d'« or ».
- (f) Bijoux anciens
En vertu des lois actuelles, les bijoux de plus de 50 ans valant au moins €50.000 nécessiteront une autorisation d'exportation dont nous pouvons faire la demande pour vous. L'obtention de cette licence d'exportation de bijoux peut prendre jusqu'à 8 semaines.
- (g) Montres
(i) De nombreuses montres proposées à la vente dans ce catalogue sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matériaux issus d'espèces animales en danger ou protégées telles que l'alligator ou le crocodile. Ces **lots** sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Ces bracelets faits d'espèces en danger sont présentés uniquement à des fins d'exposition et ne sont pas en vente. Christie's retirera et conservera les bracelets avant l'expédition des montres. Sur certains sites de vente, Christie's peut, à son entière discrétion, mettre gratuitement ces bracelets à la disposition des acheteurs des **lots** s'ils sont retirés en personne sur le site de vente dans le délai de 1 an à compter de la date de la vente. Veuillez vérifier auprès du département ce qu'il en est pour chaque **lot** particulier.
(ii) L'importation de montres de luxe comme les Rolex aux États-Unis est soumise à de très fortes restrictions. Ces montres ne peuvent pas être expédiées aux États-Unis et peuvent seulement être importées en personne. En règle générale, un acheteur ne peut importer qu'une seule montre à la fois aux États-Unis. Dans ce catalogue, ces montres ont été signalées par un F. Cela ne vous dégagera pas de l'obligation de payer le **lot**. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter nos spécialistes chargés de la vente.
- En ce qui concerne tous les symboles et autres marquages mentionnés au paragraphe H2, veuillez noter que les **lots** sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oubli.
- ## I. NOTRE RESPONSABILITE ENVERS VOUS
- (a) Les déclarations faites ou les informations données par Christie's, ses représentants ou ses employés à propos d'un **lot**, excepté ce qui est prévu dans la **garantie** d'authenticité, et sauf disposition législative d'ordre public contraire, toutes les **garanties** et autres conditions qui pourraient être ajoutées à cet accord en vertu de la loi sont exclues.
- Les **garanties** figurant au paragraphe E1 relèvent de la responsabilité du vendeur et ne nous engagent pas envers vous.
- (b) (i) Nous ne sommes aucunement responsables envers vous pour quelque raison que ce soit (que ce soit pour rupture du présent accord ou pour toute autre question relative à votre achat d'un **lot** ou à une enchère), sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de notre part ou autrement que tel qu'expressément énoncé dans les présentes Conditions de vente ; ou
(ii) nous ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune **garantie**, ni n'assumons aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit relativement à un **lot** concernant sa qualité marchande, son adaptation à une fin particulière, sa description, sa taille, sa qualité, son état, son attribution, son authenticité, sa rareté, son importance, son support, sa provenance, son histoire d'exposition, sa documentation ou sa pertinence historique. Sauf tel que requis par le droit local, toute **garantie** de quelque sorte que ce soit est exclue du présent paragraphe.
(c) En particulier, veuillez noter que nos services d'ordres d'achat et d'enchères par téléphone, Christie's LIVE™, les rapports de condition, le convertisseur de devises et les écrans vidéo dans les salles de vente sont des services gratuits et que nous déclinons toute responsabilité à votre égard en cas d'erreurs (humaines ou autres), d'omissions ou de pannes de ces services.
(d) Nous n'avons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un **lot**.
(e) Si, malgré les stipulations des paragraphes (a) à (d) ou E2(i) ci-dessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité sera limitée au montant du **prix d'achat** que vous avez versé. Nous ne serons pas responsables envers vous en cas de manques à gagner ou de pertes d'activité, de pertes d'opportunités ou de valeur, de pertes d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages ou de dépenses.
- ## J. AUTRES STIPULATIONS
1. Annuler une vente
Outre les cas d'annulation prévus dans le présent accord, nous pouvons annuler la vente d'un **lot** si nous estimons raisonnablement que la réalisation de la transaction est, ou pourrait être, illicite ou que la vente engage notre responsabilité ou celle du vendeur envers quelqu'un d'autre ou qu'elle est susceptible de nuire à notre réputation.
2. Enregistrements
Nous pouvons filmer et enregistrer toutes les ventes aux enchères. Toutes les informations personnelles ainsi collectées seront maintenues confidentielles. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité et notamment pour des opérations commerciales et de marketing. Si vous ne souhaitez pas être filmé, vous devez procéder à des enchères téléphoniques, ou nous délivrer un ordre d'achat, ou utiliser Christie's LIVE. Sauf si nous donnons notre accord écrit et préalable, vous n'êtes pas autorisé à filmer ni à enregistrer les ventes aux enchères.
- ## 3. Droits d'Auteur
- Nous détenons les droits d'auteur sur l'ensemble des images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un **lot** (y compris le contenu de nos catalogues, sauf indication contraire). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous ne donnons aucune **garantie** que vous obtiendrez des droits d'auteur ou d'autres droits de reproduction sur le **lot**.
- ## 4. Autonomie des dispositions
- Si une partie quelconque de ces Conditions de vente est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste des Conditions de vente restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.
- ## 5. Transfert de vos droits et obligations
- Vous ne pouvez consentir de sûreté ni transférer vos droits et responsabilités découlant de ces Conditions de vente et du contrat de vente sans notre accord écrit et préalable. Les dispositions de ces Conditions de vente s'appliquent à vos héritiers et successeurs, et à toute personne vous succédant dans vos droits.
- ## 6. Traduction
- Si nous vous donnons une traduction de ces Conditions de vente, nous utiliserons la version française en cas de litige ou de désaccord lié à ou découlant des présentes.
- ## 7. Loi informatique et liberté
- Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d'encherir ou de proposer des biens à la vente, Christie's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur destinées aux sociétés du **Groupe Christie's**. Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie's France. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité, et notamment pour des opérations commerciales et de marketing.
- ## 8. Renonciation
- Aucune omission ou aucun retard dans l'exercice de ses droits et recours par Christie's, prévus par ces Conditions de vente n'emporte renonciation à ces droits ou recours, ni n'empêche l'exercice ultérieur de ces droits ou recours, ou de tout autre droit ou recours. L'exercice unique ou partiel d'un droit ou recours n'emporte pas d'interdiction ni de limitation d'autrue sorte d'exercer pleinement ce droit ou recours, ou tout autre droit ou recours.
- ## 9. Loi et compétence juridictionnelle
- L'ensemble des droits et obligations découlant des présentes Conditions de vente seront régis par la loi française et seront soumis, en ce qui concerne leur interprétation et leur exécution, aux tribunaux compétents de Paris. Avant que vous n'engagiez ou que nous n'engagions un recours devant les tribunaux (à l'exception des cas limités dans lesquels un litige, un différend ou une demande intervient en liaison avec une action en justice engagée par un tiers et où ce litige peut être associé à ce recours) et si nous en convenons, chacun de nous tentera de régler le litige par une médiation conduite dans le respect de la procédure relative à la médiation prévue par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (39 avenue F.D. Roosevelt - 75008 Paris) avec un médiateur inscrit auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et jugé acceptable par chacun de nous. Si le litige n'est pas résolu par une médiation, il sera exclusivement tranché par les tribunaux civils français. Nous aurons le droit d'engager un recours contre vous devant toute autre juridiction. En application des dispositions de l'article L321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l'adjudication.
- ## 10. Préemption
- Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art mises en vente publique, conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's n'est pas responsable du fait des décisions administratives de préemption.
- ## 11. Trésors nationaux
- Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats. L'Etat français a la faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation si le **lot** est réputé être un trésor national. Nous n'assumons aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat pouvant être prises, et la demande d'un certificat d'exportation ou de tout autre document administratif n'affecte pas l'obligation de

AVIS IMPORTANTS

et explication des pratiques de catalogage

paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie's de percevoir des intérêts en cas de paiement tardif. Si l'acheteur demande à Christie's d'effectuer les formalités en vue de l'obtention d'un certificat d'exportation pour son compte, Christie's pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie's n'aura pas à rembourser ces sommes en cas de refus du certificat ou de tout autre document administratif. La non-obtention d'un certificat ne peut en aucun cas justifier d'un retard de paiement ou l'annulation de la vente de la part de l'acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d'œuvres ou objets d'art accompagnées de leur seuil de valeur respectif au-dessus duquel un Certificat de bien culturel (dit CBC ou « passeport ») peut être requis pour que l'objet puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

• Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge	150.000 €
• Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge	50.000 €
• Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge	30.000 €
• Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge	50.000 €
• Livres de plus de 100 ans d'âge	50.000 €
• Véhicules de plus de 75 ans d'âge	50.000 €
• Dessins ayant plus de 50 ans d'âge	15.000 €
• Estamps, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge	15.000 €
• Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge	15.000 €
• Cartes géographiques imprimées ayant plus de cent ans d'âge	15.000 €
• Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE : quelle que soit la valeur)	1.500 €
• Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles	(1)
• Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles	1.500 €
• Éléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge)	(1)
• Archives de plus de 50 ans d'âge (UE : quelle que soit la valeur)	300 €

12. Informations contenues sur www.christies.com

Les détails de tous les lots vendus par nous, y compris les descriptions du catalogue et les prix, peuvent être rapportés sur www.christies.com. Les totaux de vente correspondent au **prix marteau** plus les **frais de vente** et ne tiennent pas compte des coûts, frais de financement ou de l'application des crédits des acheteurs ou des vendeurs. Nous sommes désolés mais nous ne pouvons accéder aux demandes de suppression de ces détails de www.christies.com.

K. GLOSSAIRE

authentique: un exemplaire véritable, et non une copie ou une contrefaçon :

- (i) de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur ou d'un fabricant particulier, si le lot est décrit dans l'**Intitulé** comme étant l'œuvre dudit artiste, auteur ou fabricant ;
- (ii) d'une œuvre créée au cours d'une période ou culture particulière, si le lot est décrit dans l'**Intitulé** comme étant une œuvre créée durant cette période ou culture ;
- (iii) d'une œuvre correspondant à une source ou une origine particulière si le lot est décrit dans l'**Intitulé** comme étant de cette origine ou source ; ou
- (iv) dans le cas de gemmes, d'une œuvre qui est faite à partir d'un matériau particulier, si le lot est décrit dans l'**Intitulé** comme étant fait de ce matériau.

garantie d'authenticité : la garantie que nous donnons dans le présent accord selon laquelle un lot est authentique, comme décrit à la section E2 du présent accord.

frais de vente : les frais que nous paie l'acheteur en plus du **prix marteau**.

description du catalogue : la description d'un lot dans le catalogue de la vente aux enchères, éventuellement modifiée par des avis en salle de vente.

Groupe Christie's : Christie's International Plc, ses filiales et d'autres sociétés au sein de son groupe d'entreprises.

état : l'état physique d'un lot.

date d'échéance : à la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

estimation : la fourchette de prix indiquée dans le catalogue ou dans tout avis en salle de vente dans laquelle nous pensons qu'un lot pourrait se vendre. **Estimation basse** désigne le chiffre le moins élevé de la fourchette et **estimation haute** désigne le chiffre le plus élevé. L'**estimation moyenne** correspond au milieu entre les deux.

prix marteau : le montant de l'enchère la plus élevée que le commissaire-priseur accepte pour la vente d'un lot.

Intitulé : à la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2.

lot : un article à mettre aux enchères (plusieurs articles à mettre aux enchères de manière groupée).

autres dommages : tout dommage particulier, consécutif, accessoire, direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou tout dommage inclus dans la signification de «particulier», «consécutif» «direct», «indirect», ou «accessoire» en vertu du droit local.

prix d'achat : à la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

provenance : l'historique de propriété d'un lot.

Avec réserve : à la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2 et **Intitulés Avec réserve** désigne la section dénommée **Intitulés Avec réserve** sur la page du catalogue intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

prix de réserve : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un lot.

avis en salle de vente : un avis écrit affiché près du lot dans la salle de vente et sur www.christies.com, qui est également lu aux enchérisseurs potentiels par téléphone et notifié aux clients qui ont laissé des ordres d'achat, ou une annonce faite par le commissaire-priseur soit au début de la vente, soit avant la mise aux enchères d'un lot particulier.

caractères MAJUSCULES : désigne un passage dont toutes les lettres sont en MAJUSCULES.

garantie : une affirmation ou déclaration dans laquelle la personne qui en est l'auteur garantit que les faits qui y sont exposés sont exacts.

rappor de condition : déclaration faite par nous par écrit à propos d'un lot, et notamment à propos de sa nature ou de son état.

SYMBOLES EMPLOYÉS DANS NOS CATALOGUES

La signification des mots en caractères gras dans la présente section se trouve à la fin de la rubrique du catalogue intitulée « Conditions de vente »

- Lot transféré dans un entrepôt extérieur. Retrouver les informations concernant les frais de stockage et l'adresse d'enlèvement en page 128.
- Christie's a un intérêt financier direct dans le lot. Voir « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».
- Le vendeur de ce lot est l'un des collaborateurs de Christie's.
- △ Détenue par Christie's ou une autre société du **Groupe Christie's** en tout ou en partie. Voir « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».
- ◊ Christie's a un intérêt financier direct dans le lot et a financé tout ou partie de cet intérêt avec l'aide de quelqu'un d'autre. Voir « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».
- ▲ Droit de suite de l'artiste. Voir section D4 des Conditions de vente.
- Lot proposé sans **prix de réserve** qui sera vendu à l'enchérisseur faisant l'enchère la plus élevée, quelle que soit l'estimation préalable à la vente indiquée dans le catalogue.
- ~ Le lot comprend des matériaux d'espèces en danger, ce qui pourrait entraîner des restrictions à l'exportation. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- F Lot ne pouvant pas être expédié vers les États-Unis. Voir section H2 des Conditions de vente.
- f Des frais additionnels de 5,5 % TTC du prix d'adjudication seront prélevés en sus des frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais additionnels seront remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (Voir la Section « TVA » des Conditions de vente).
- + La TVA au taux de 20% sera due sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Elle sera remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union européenne dans les délais légaux (voir la section "TVA" des Conditions de vente).
- ++ La TVA au taux de 5,5% sera due sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Elle sera remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union européenne dans les délais légaux (voir la section "TVA" des Conditions de vente).

Veuillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oubli.

RAPPORTS DE CONDITION

Veuillez contacter le Département des spécialistes pour obtenir un rapport de condition sur l'état d'un lot particulier (disponible pour les lots supérieurs à 3 000 €). Les rapports de condition sont fournis à titre de service aux clients intéressés. Les clients potentiels doivent prendre note que les descriptions de propriété ne sont pas des garanties et que chaque lot est vendu « en état ».

TOUTES LES DIMENSIONS ET LES POIDS SONT APPROXIMATIFS.

OBJETS COMPOSÉS DE MATERIAUX PROVENANT D'ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les objets composés entièrement ou en partie (quel que soit le pourcentage) de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, sont généralement marqués par le symbole ~ dans le catalogue. Ces matériaux sont notamment l'ivoire, l'écailler de tortue, la peau de crocodile, la corne de rhinocéros, les ossements de baleine et certaines espèces de corail, ainsi que le bois de rose du Brésil. Les acheteurs sont avisés que de nombreux pays interdisent l'importation de tout bien contenant de tels matériaux ou exigent un permis (i.e., un permis CITES) délivré par les autorités compétentes des pays d'exportation et d'importation du bien. Par conséquent, les acheteurs sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes avant d'enchérir pour tout bien composé entièrement ou en partie de tels matériaux dont ils envisagent l'importation dans un autre pays. Nous vous remercions de bien vouloir noter qu'il est de la responsabilité des acheteurs de déterminer et de satisfaire aux exigences de toutes les lois ou règlements applicables à l'exportation ou l'importation des biens composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées. L'impossibilité pour un acheteur d'exporter ou d'importer un tel bien composé des matériaux provenant d'espèces en voie de disparition et/ou protégées ne serait en aucun cas être retenue comme fondement pour justifier

une demande d'annulation ou de la rescission de la vente. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le marquage des lots entièrement ou en partie composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, au moyen notamment de l'utilisation du symbole - dans les catalogues, et qui font potentiellement l'objet d'une réglementation spécifique, est effectué à titre purement facultatif et indicatif pour la commodité des nos clients, et qu'en conséquence, Christie's ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute erreur ou omission quelle qu'elle soit.

À PROPOS DES PIERRES DE COULEUR

Les acheteurs potentiels se voient rappeler que nombre de pierres précieuses de couleur ont été historiquement traitées pour améliorer leur apparence. Certaines méthodes d'amélioration, comme le chauffage, sont couramment utilisées pour améliorer la couleur ou la transparence, plus particulièrement pour les rubis et les saphirs. D'autres méthodes, comme l'huilage, améliorent la clarté des émeraudes. Ces traitements ont été généralement admis par les négociants internationaux en joaillerie. Bien que le traitement par chauffage pour améliorer la couleur soit largement réputé être permanent, il peut avoir un certain impact sur la durabilité de la pierre précieuse et une attention spécifique peut être nécessaire au fil des ans. Les pierres qui ont été huilées, par exemple, peuvent nécessiter un nouvel huilage après quelques années pour conserver au mieux leur apparence. La politique de Christie's est d'obtenir des rapports gemmologiques en provenance de laboratoires gemmologiques jouissant d'une renommée internationale qui décrivent certaines des pierres précieuses vendues par Christie's. La disponibilité de tels rapports apparaîtra dans le catalogue. Les rapports de laboratoires gemmologiques américains utilisés par Christie's mentionneront toute amélioration par chauffage ou autre traitement. Les rapports de laboratoires gemmologiques européens détailleront uniquement le traitement par chauffage sur demande mais confirmeront l'absence de tout traitement ou traitement par chauffage. En raison des variations d'approche et de technologie, il peut n'y avoir aucun consensus entre les laboratoires quant à savoir si une pierre spécifique a été traitée, la portée ou le degré de permanence de son traitement. Il n'est pas possible pour Christie's d'obtenir un rapport gemmologique pour chaque pierre que la maison offre. Les acheteurs potentiels doivent être conscients que toutes les pierres peuvent avoir été améliorées par un traitement ou un autre. Pour de plus amples détails, nous renvoyons les acheteurs potentiels aux États-Unis à la fiche d'informations préparée par la commission des normes gemmologiques (Gemstones Standards Commission), disponible à la rubrique de visualisation. Les acheteurs potentiels peuvent demander des rapports de laboratoires pour tout article non certifié si la demande est effectuée au moins trois semaines avant la date prévue de la vente aux enchères. Ce service fait l'objet d'un paiement par avance par la partie requérante. Du fait que l'amélioration affecte la valeur de marché, les estimations de Christie's reflèteront les informations communiquées dans le rapport ou, en cas d'indisponibilité dudit rapport, l'hypothèse que les pierres précieuses ont pu être améliorées. Des rapports sur l'état sont généralement disponibles pour tous les lots sur demande et les experts de Christie's seront heureux de répondre à toute question.

AUX ACHETEURS POTENTIELS D'HORLOGES ET DE MONTRES

La description de l'état des horloges et des montres dans le présent catalogue, notamment les références aux défauts et réparations, est communiquée à titre de service aux acheteurs potentiels mais une telle description n'est pas nécessairement complète. Bien que Christie's communique à tout acheteur potentiel à sa demande un rapport sur l'état pour tout lot, un tel rapport peut également être incomplet et ne pas spécifier tous les défauts ou remplacements mécaniques, par conséquent, toutes les horloges et les montres doivent être inspectées personnellement par les acheteurs potentiels afin d'évaluer l'état du bien offert à la vente. Tous les lots sont vendus « en l'état » et l'absence de toute référence à l'état d'une horloge ou d'une montre n'implique pas que le lot est en bon état et sans défaut, réparation ou restauration. En théorie, toutes les horloges et les montres ont été réparées au cours de leur vie et peuvent aujourd'hui inclure des pièces non originales. En outre, Christie's ne fait aucune déclaration ou n'apporte aucune garantie quant à l'état de fonctionnement d'une horloge ou d'une montre. Les montres ne sont pas toujours représentées en taille réelle dans le catalogue. Il est demandé aux acheteurs potentiels de se référer à la description des lots pour connaître les dimensions de chaque montre. Veuillez noter que le plupart des montres bracelets avec boîtier étanche ont été ouvertes afin d'identifier le type et la qualité de leur mouvement. Il ne doit pas être tenu pour acquis que ces montres demeurent étanches. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de faire vérifier l'état des montres par un horloger compétent avant leur utilisation. Veuillez également noter que certains pays ne considèrent pas l'or de moins de 18 ct comme de « l'or » et peuvent en refuser l'importation. En cas de refus d'importation, Christie's ne peut en aucun cas être tenu pour responsable. Veuillez également noter que toutes les montres Rolex du catalogue de cette vente Christie's sont vendues en l'état. Christie's ne peut être tenu garant de l'authenticité de chacun des composants de ces montres Rolex. Les bracelets décrits comme associés ne sont pas des éléments d'origine et peuvent ne pas être authentiques. Il revient aux acheteurs potentiels de s'assurer personnellement de la condition de l'objet. Des rapports sur l'état des lots peuvent être

demandés à Christie's. Ils sont donnés en toute objectivité selon les termes des conditions de vente imprimées à la fin du catalogue. Néanmoins, ces rapports sont communiqués aux acheteurs potentiels seulement à titre indicatif et ne détaillent pas tous les remplacements de composants effectués ainsi que toutes les imperfections. Ces rapports sont nécessairement subjectifs. Il est précisé aux acheteurs potentiels qu'un certificat n'est disponible que s'il en est fait mention dans la description du lot. Les montres de collection contenant souvent des mécanismes complexes et d'une grande finesse, il est rappelé aux acheteurs potentiels qu'un examen général, un remplacement de la pile ou une réparation plus approfondie - à la charge de l'acheteur - peut être nécessaire.

CERNANT LES ESTIMATIONS DE POIDS

Le poids brut de l'objet est indiqué dans le catalogue.

Tes poids des pierres précieuses peuvent être estimés par mesure. Ces chiffres sont censés être des directives approximatives et ne doivent pas être considérés comme exacts.

POUR LA JOAILLERIE

Les termes utilisés dans le présent catalogue revêtent les significations qui leur sont attribuées ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations dans le présent catalogue quant à leur paternité sont effectuées sous réserve des dispositions des conditions de vente de restriction de garantie.

NOM DES JOAILLIERS DANS LE TITRE

1. Par Boucheron. Quand le nom du créateur apparaît dans le titre cela signifie, selon l'opinion raisonnable de Christie's, que le bijou est de ce fabricant.

LES JOAILLIERS SONT SOUS LA DESCRIPTION

2. Signé Boucheron. Le bijou porte une signature qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.

3. Avec le nom du créateur pour Boucheron. Le bijou revêt une marque mentionnant un fabricant qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.

4. Par Boucheron, selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie par le joaillier malgré l'absence de signature.

5. Monté par Boucheron, selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier qui a utilisé des pierres initialement fournies par son client.

6. Monté uniquement par Boucheron, selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier mais que les pierres précieuses ont été remplacées ou que le bijou a été modifié d'une certaine manière après sa fabrication.

PERIODES

1. ANTIQUITÉ - PLUS DE 100 ANS

2. ART NOUVEAU - 1895-1910

3. BELLE ÉPOQUE - 1895-1914

4. ART DECO - 1915-1935

5. RÉTRO - ANNÉES 1940

CERTIFICATS D'AUTHENTICITÉ

Certains lots contenant des pierres précieuses ne fournissent pas de certificat d'authenticité, Christie's n'a aucune obligation d'en fournir aux acheteurs, sauf mention spécifique contraire dans la description du lot au catalogue de la vente. Excepté en cas de contrefaçon reconnue par Christie's, aucune annulation de vente ne saurait être prononcée pour cause de non-délivrance d'un certificat d'authenticité par un fabricant.

MÉTAUX PRÉCIEUX

Certains lots contenant de l'or, de l'argent ou du platine doivent selon la loi être présentés au bureau de garantie territorialement compétent afin de les soumettre à des tests d'alliage et de les poinçonner. Christie's n'est pas autorisée à délivrer ces lots aux acheteurs tant qu'ils ne sont pas marqués. Ces marquages seront réalisés par Christie's aux frais de l'acheteur, dès que possible après la vente. Une liste de tous les lots nécessitant un marquage sera mise à la disposition des acheteurs potentiels avant la vente.

INTÉRÊT FINANCIER DE CHRISTIE'S SUR UN LOT

De temps à autre, Christie's peut proposer un lot qu'elle possède en totalité ou en partie. Ce bien est signalé dans le catalogue par le symbole △ à côté du numéro de lot.

Parfois, Christie's a un intérêt financier direct dans des lots mis en vente, tel que le fait de garantir un prix minimum ou faire une avance au vendeur qui n'est garantie que par le bien mis en vente. Lorsque Christie's détient un tel intérêt financier, les lots en question sont signalés par le symbole □ à côté du numéro de lot. Lorsque Christie's finance tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers, les lots sont signalés dans le catalogue par le symbole ▽. Lorsqu'un tiers accepte de financer tout ou partie de l'intérêt de Christie's dans un lot, il prend tout ou partie du risque que le lot ne soit pas vendu, et sera rémunéré en échange de l'acceptation de ce risque sur la base d'un montant forfaitaire.

Lorsque Christie's a un droit réel ou un intérêt financier dans chacun des lots du catalogue, Christie's ne signale pas chaque lot par un symbole, mais indique son intérêt en couverture du catalogue.

INTITULÉS AVEC RÉSERVE

*« attribué à... » à notre avis, est probablement en totalité ou en partie, une œuvre réalisée par l'artiste.

*« studio de.../atelier de... » à notre avis, œuvre exécutée dans le

studio ou l'atelier de l'artiste, peut-être sous sa surveillance.

*« entourage de... » à notre avis, œuvre de la période de l'artiste et dans laquelle on remarque une influence.

*« disciple de... » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais pas nécessairement par l'un de ses élèves.

*« à la manière de... » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais d'une date plus récente.

*d'après... » à notre avis, une copie (quelle qu'en soit la date) d'une œuvre de l'auteur.

*signé... /» daté... »/ « inscrit... » à notre avis, l'œuvre a été signée/datée/dotée d'une inscription par l'artiste. L'addition d'un point d'interrogation indique un élément de doute.

*avec signature... /» avec date... »/ « avec inscription... » à notre avis, la signature/la date/l'inscription sont de la main de quelqu'un d'autre que l'artiste.

La date donnée pour les gravures de maîtres anciens, modernes et contemporains, est la date (ou la date approximative lorsque précédée du préfix « vers ») à laquelle la matrice a été travaillée et pas nécessairement la date à laquelle l'œuvre a été imprimée ou publiée.

* Ce terme et sa définition dans la présente explication des pratiques de catalogage sont des déclarations réservées sur la paternité de l'œuvre. Si l'utilisation de ce terme repose sur une étude attentive et représente l'opinion de spécialistes, Christie's et le vendeur n'assument aucun risque ni aucune responsabilité en ce qui concerne l'authenticité de la qualité d'autre de tout lot du présent catalogue décrit par ce terme, la Garantie d'authenticité ne s'appliquant pas en ce qui concerne les lots décrits à l'aide de ce terme.

LES GIACOMETTI D'HUBERT DE GIVENCHY

LUNDI 6 MARS 2017, À 18h

9, avenue Matignon, 75008 Paris

CODE : ASSOUAN

NUMÉRO : 14610

(Les coordonnées apparaissant sur la preuve d'exportation doivent correspondre aux noms et adresses des professionnels facturés. Les factures ne pourront pas être modifiées après avoir été imprimées.)

LAISSER DES ORDRES D'ACHAT EN LIGNE
SUR CHRISTIES.COM

INCREMENTS

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par paliers (incrément) de jusqu'à 10 pour cent. Le commissaire-priseur décidera du moment où les enchères doivent commencer et des incrément. Les ordres d'achat non conformes aux incrément ci-dessous peuvent être abaissés à l'intervalle d'enchères suivant.

de 0 à 1 000 €	par 50 €
de 1 000 à 2 000 €	par 100 €
de 2 000 à 3 000 €	par 200 €
de 3 000 à 5 000 €	par 200, 500, 800 €
de 5 000 à 10 000 €	par 500 €
de 10 000 à 20 000 €	par 1 000 €
de 20 000 à 30 000 €	par 2 000 €
de 30 000 à 50 000 €	par 2 000, 5 000, 8 000 €
de 50 000 à 100 000 €	par 5 000 €
de 100 000 à 200 000 €	par 10 000 €
au dessus de 200 000 €	à la discréption du commissaire-priseur habilité.

Le commissaire-priseur est libre de varier les incrément au cours des enchères.

1. Je demande à Christie's d'encherir sur les lots indiqués jusqu'à l'enchère maximale que j'ai indiquée pour chaque lot.

2. En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres lots) sur les premiers €50.000 ; 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres lots) au-delà de €50.000 et jusqu'à €1.600.000 et 12% H.T. (soit 12.66% T.T.C. pour les livres et 14.40% T.T.C. pour les autres lots) sur toute somme au-delà de €1.600.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17.5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

3. J'accepte d'être lié par les Conditions de vente imprimées dans le catalogue.

4. Je comprends que si Christie's reçoit des ordres d'achat sur un lot pour des montants identiques et que lors de la vente ces montants sont les enchères les plus élevées pour le lot, Christie's vendra le lot à l'enchérisseur dont elle aura reçu et accepté l'ordre d'achat en premier.

5. Les ordres d'achat soumis sur les lots « sans prix de réserve » seront, à défaut d'enchère supérieure, exécutés à environ 50 % de l'estimation basse ou au montant de l'enchère si elle est inférieure à 50 % de l'estimation basse. Je comprends que le service d'ordres d'achat de Christie's est un service gratuit fourni aux clients et que, bien que Christie's fasse preuve de toute la diligence raisonnablement possible, Christie's déclinera toute responsabilité en cas de problèmes avec ce service ou en cas de pertes ou de dommages découlant de circonstances hors du contrôle raisonnable de Christie's.

Résultats des enchères : +33 (0) 1 40 76 84 13

FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT

Christie's Paris

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères.

Christie's confirmera toutes les enchères reçues par fax par retour de fax. Si vous n'avez pas reçu de confirmation dans le délai d'un jour ouvré, veuillez contacter le Département des enchères.

Tél. : +33 (0) 1 40 76 84 13 - Fax : +33 (0) 1 40 76 85 51 - en ligne : www.christies.com

14610

Numéro de Client (le cas échéant)

Numéro de vente

Nom de facturation (en caractères d'imprimerie)

Adresse

Code postal

Téléphone en journée

Téléphone en soirée

Fax (Important)

Email

Veuillez cocher si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations à propos de nos ventes à venir par e-mail

J'AI LU ET COMPRIS LE PRESENT FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT ET LES CONDITIONS DE VENTE – ACCORD DE L'ACHETEUR

Signature

Si vous n'avez jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre des copies des documents suivants. Personnes physiques : Pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme public (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, par exemple une facture d'eau ou d'électricité ou un relevé bancaire. Sociétés : Un certificat d'immatriculation. Autres structures commerciales telles que les fiducies, les sociétés off-shore ou les sociétés de personnes : veuillez contacter le Département Conformité au +33 (0) 1 40 76 84 13 pour connaître les informations que vous devez fournir. Si vous êtes enregistré pour enchérir pour le compte de quelqu'un qui n'a jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre les pièces d'identité vous concernant ainsi que celles de la personne pour le compte de qui vous allez prendre part aux enchères, ainsi qu'un pouvoir signé par la personne en question. Les nouveaux clients, les clients qui n'ont pas fait d'achats auprès d'un bureau de Christie's au cours des deux dernières années et ceux qui souhaitent dépenser plus que les fois précédentes devront fournir une référence bancaire.

VEUILLEZ ÉCRIRE DISTINCTEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Numéro de lot (dans l'ordre)	Enchère maximale EURO (hors frais de vente)	Numéro de lot (dans l'ordre)	Enchère maximale EURO (hors frais de vente)
---------------------------------	--	---------------------------------	--

Si vous êtes assujetti à la VAT/IVA/TVA/BTW/MWST/MOMS intracommunautaire,
Veuillez indiquer votre numéro :



Entreposage et Enlèvement des Lots

Storage and Collection

TABLEAUX ET OBJETS PETIT FORMAT

Tous les lots vendus seront conservés dans nos locaux au 9, avenue Matignon, 75008 Paris.

TABLEAUX GRAND FORMAT, MEUBLES ET OBJETS VOLUMINEUX

Tous les lots vendus seront transférés chez Transports Monin :

Lundi 6 mars

Transports Monin se tient à votre disposition le lendemain suivant le transfert, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00.

215, rue d'Aubervilliers,
niveau 3, Pylône n° 33

75018 Paris

Téléphone magasinage: +33 (0)6 27 63 22 36

Téléphone standard: +33 (0)1 80 60 36 00

Fax magasinage: +33 (0)1 80 60 36 11

TARIFS

Le stockage des lots vendus est couvert par Christie's pendant 14 jours ouvrés. Tout frais de stockage s'applique à partir du 15ème jour après la vente. A partir du 15ème jour, la garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Transports Monin au taux de 0,6% de la valeur du lot et les frais de stockage s'appliquent selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous.

Transports Monin offre également aux acheteurs la possibilité de faire établir un devis pour l'emballage, le montage, l'installation, l'établissement des documents administratifs et douaniers ainsi que pour le transport des lots en France ou à l'étranger. Ce devis peut être établi sur simple demande.

PAIEMENT

- A l'avance, contacter Transports Monin au +33 (0)1 80 60 36 00 pour connaître le montant dû. Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)

- Au moment de l'enlèvement: chèque, espèces, carte de crédit, voyageurs chèques.

Les objets vous seront remis sur simple présentation du bon d'enlèvement. Ce document vous sera délivré par le caissier de Christie's, 9 avenue Matignon 75008 Paris.

SMALL PICTURES AND OBJECTS

All lots sold, will be kept in our saleroom at 9 avenue Matignon, 75008 Paris.

LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

All the sold lots will be transferred to Transports Monin :

Monday 6 March

215, rue d'Aubervilliers,
niveau 3, Pylône n° 33

75018 Paris

Telephone Warehouse: +33 (0)6 27 63 22 36

Telephone standard: +33 (0)1 80 60 36 00

Fax Warehouse: +33 (0)1 80 60 36 11

STORAGE CHARGES

Christie's provides storage during 14 business days. From the 15th day, all lots will be under the guarantee of Transports Monin, at 0.6% of lot value (hammer price plus buyer's premium). Storage charges will be applicable as per the rates described in the chart below.

Transports Monin may assist buyers with quotation for handling, packing, and customs formalities as well as shipping in France or abroad. A quotation can be sent upon request.

You may contact Transports Monin the day following the removal, Monday to Friday, 9am to 12.30am & 1.30pm to 5pm.

PAYMENT

- Please contact Transports Monin in advance regarding outstanding charges. Payment can be made by cheque, bank transfer, and credit card (Visa, Mastercard, American Express)

- When collecting: cheque, cash, credit card and travellers cheques. Lots shall be released on production of the Release Order, delivered by Christie's cashiers, 9 avenue Matignon 75008 Paris.



TABLEAUX GRAND FORMAT, MOBILIER ET OBJETS VOLUMINEUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
---	--

71€ + TVA	5€ + TVA
-----------	----------

TABLEAUX ET OBJETS PETIT FORMAT

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
---	--

71€ + TVA	2€ + TVA
-----------	----------

LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Handling and administration charges per lot	Storage charges per lot and per business day
--	---

71€ + VAT	5€ + VAT
-----------	----------

SMALL PICTURES AND OBJECTS

Handling and administration charges per lot	Storage charges per lot and per business day
--	---

71€ + VAT	2€ + VAT
-----------	----------

CHRISTIE'S

CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC

Guillaume Cerutti, CEO
Jussi Pylkkänen, Global President
Stephen Brooks, Deputy CEO
Loïc Brivezac, Gilles Erulin, Gilles Pagniez,
Héloïse Temple-Boyer,
Sophie Carter, Company Secretary

CHRISTIE'S EXECUTIVE

Patricia Barbizet, Chairwoman and CEO
Jussi Pylkkänen, Global President
Stephen Brooks, Deputy CEO

INTERNATIONAL CHAIRMEN

François Curiel, Chairman, Asia Pacific
Stephen Lash, Chairman Emeritus, Americas
The Earl of Snowdon, Honorary Chairman, EMERI
Charles Cator, Deputy Chairman, Christie's Int.
Xin Li, Deputy Chairwoman, Christie's Int.

SENIOR DIRECTORS

Mariolina Bassetti, Giovanna Bertazzoni,
Edouard Boccon-Gibod, Prof. Dr. Dirk Boll,
Olivier Camu, Roland de Lathuy,
Eveline de Proyart, Roni Gilat-Baharaff,
Francis Outred, Christiane Rantzau,
Andreas Rumbler, François de Ricqles, Juan Varez

ADVISORY BOARD

Pedro Girao, Chairman,
Patricia Barbizet, Arpad Busson, Loula Chandris,
Kemal Has Cingillioglu, Ginevra Elkann,
I. D. Fürstin zu Fürstenberg, Laurence Graff,
H.R.H. Prince Pavlos of Greece,
Marquesa de Bellavista Mrs Alicia Koplowitz,
Robert Manoukian, Rosita, Duchess of Marlborough,
Countess Daniela Memmo d'Amelio,
Usha Mittal, Çigdem Simavi, The Earl of Snowdon

CHRISTIE'S FRANCE

CHAIRMAN'S OFFICE
François de Ricqlès
Edouard Boccon-Gibod
Géraldine Lenain
Pierre Martin-Vivier

CHRISTIE'S FRANCE SAS

François de Ricqlès, Président,
Edouard Boccon-Gibod, Directeur Général

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

François Curiel,
Grégoire Debuire,
Camille de Foresta,
Victoire Gineste,
Lionel Gosset,
Adrien Meyer,
François de Ricqlès,
Marie-Laurence Tixier

CONSEIL DE CHRISTIE'S FRANCE

Jean Gueguinou, Président,
José Alvarez, Patricia Barbizet,
Jeanne-Marie de Broglie, Florence de Botton,
Béatrice de Bourbon-Siciles,
Isabelle de Courcel, Rémi Gaston-Dreyfus,
Jacques Grange, Terry de Gunzburg,
Hugues de Guitaut, Guillaume Houzé,
Roland Lepic, Christiane de Nicolay-Mazery,
Hélène de Noailles, Christian de Pange,
Maryvonne Pinault, Sylvie Winckler

DÉPARTEMENTS SPÉCIALISÉS

Laëtitia Bauduin, Marine de Cenival,
Bruno Claessens, Tudor Davies,
Grégoire Debuire, Isabelle d'Amécourt,
Sonja Ganne, Lionel Gosset, Anika Guntrum,
Hervé de La Verrie, Olivier Lefevre,
Pauline De Smedt, Simon de Monicault,
Élodie Morel, Marie-Laurence Tixier
Directeurs

Christophe Durand-Ruel,
Patricia de Fougerolle,
Elvire de Maintenant
Spécialistes Senior

Frédérique Darricarrère-Delmas,
Hippolyte de la Féronnière,
Camille de Foresta, Flavien Gaillard,
Stéphanie Joachim, Nicolas Kaenzig,
Emmanuelle Karsenti, Paul Nyzam,
Tiphaïne Nicoul, Hélène Rihal, Clara Rivollet,
Philippe de Sailly, Agathe de Saint Céran,
Fanny Saulay, Etienne Sallon,
Thibault Stockmann, Victor Teodorescu
Spécialistes

Fannie Bourgeois, Zheng Ma,
Spécialistes associées

Lucile Andréani, Mathilde de Backer,
Mafalda Chenu, Ekaterina Klimochkina,
Olivia de Fayet,
Spécialistes Junior



CHRISTIE'S

9 AVENUE MATIGNON 75008 PARIS